



162 ST-DENIS  
Tél. Est 893

# L'AUTORITÉ



Abonnement:

Par maille . . . \$1.00 par année

GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

GILBERT LARUE, rédacteur en chef

## Ceux qu'il ne faudra pas oublier

### Les mutilés de la guerre

Quand la grande tourmente aura passé et que le soleil de la paix aura chassé les nuages de la guerre, la vie reprendra son essor. On oubliera.

Les humains ouvriront les bras pour mieux respirer un air où l'odeur de la poudre et du sang sera absente. Il faudra rebâtir ce qui fut détruit, s'assurer le calme futur, refaire ou réparer des fortunes. Chacun continuera son petit bonhomme de chemin. Ceux qui alors seront le plus à plaindre et ceux qu'il ne faudra pas oublier sont nos soldats d'Ypres et de Courcellette, de Verdun, de partout, mutilés au combat.

La vie, certes, ne continuera pas pour eux comme pour les autres. Nous devons songer dès maintenant aux estropiés. La France a déjà commencé: des écoles et des maisons pour les aveugles viennent d'être instituées par la reconnaissance publique, les autres infirmes suivent des cours où on leur enseigne le meilleur parti qu'ils puissent tirer de leur condition et où l'on s'occupe de leur avenir matériel, cela, bien entendu, à part la pension du gouvernement.

La création d'un Hôtel des Invalides au Canada est urgente; trop de nos enfants auront sacrifié leur chair dans cette terrible guerre, il y aura trop eu d'angoisses et de souffrances pour que nous restions indifférents.

La certitude chez les militaires que les boiteux, les manchots ou les sourds trouveront dans leur patrie un refuge et un foyer est réconfortante pour eux.

A un autre point de vue nous avons envers les malheureux écopés une dette sacrée qu'il nous faudra payer, intérêt et principal. L'humanité et le patriotisme le demandent. Nous sommes persuadés que l'idée lancée par "L'Autorité" d'un Hôtel des Invalides trouvera dans ses lecteurs un appui mérité et qu'avant la fin de l'année il y aura quelques pas de faits à ce sujet.

Un édifice construit dans les environs de Montréal pour les soldats canadiens serait non seulement une oeuvre philanthropique mais encore un hommage à nos héros, un monument du souvenir.

L'AUTORITÉ

## Plus Beau qu'un Poème Epique

**"Les héros morts sur le champ de bataille  
"SAVAIENT QUE C'EST LE CANADA MÊME  
"QU'ILS DÉFENDAIENT À CE MOMENT. EN COM-  
"BATTANT POUR LA MÈRE PATRIE. Ils ont fait  
"grand le nom de leur patrie et ceux qui leur survivent  
"NE FAILLIRONT PAS À LEUR DEVOIR."**

"Sa Grandeur Mgr. Bruchés!"

## La begueulerie professionnelle

Ainsi que le disait fort bien le Dr L. L. P., dans "L'Autorité" du 14 dernier: "Quiconque s'enferme comme une moule dans sa coquille et refuse de manifester sa science deviendra bientôt un raté". Aucune profession n'échappe à l'obligation devenue précepte évangélique, de frapper si elle veut qu'on lui ouvre; autrement dit: à l'obligation d'annoncer si elle veut arriver au grand public. C'est tout bénéfice pour les deux intéressés. Nous ne sommes plus à l'époque des lumières qui se gardent sous des boisseaux; et ceux-ci seraient-ils placés sur une montagne, l'utilité de ces lumières serait nulle et perdue.

Pour toute profession, pour celle de dentiste autant que pour les autres, la loi de l'offre et de la demande existe. On ne saurait s'y soustraire sous peine de léser des intérêts divers, nombreux, respectables et légitimes.

La dignité professionnelle qui s'effarouche d'un procédé aussi courant et aussi moderne, aussi universel que l'annonce, la réclame et l'enseignement, ce n'est pas de la dignité professionnelle, c'est de la béguulerie. L'hermine qui s'éclabousse du moindre molécule flotant, ça n'est pas de l'hermine, c'est du poil de chat — et de chat de gouttière tout au plus.

Des poètes, àmas sensitives et pleurnichardes, mais surtout esprits jaloux, mesquins, pharisaïques, se scandalisèrent un jour parce que Lamartine usait largement de la publicité dans l'intérêt de ses affaires.

—Mais, mais! répondit l'auteur des "Girondins" la réclame est légitime et tout le monde s'en trouve bien. Dieu lui-même a besoin qu'on sonne les cloches pour lui!

Pasteur usa comme un vrai Barnum de l'annonce dans toutes les langues. Était-ce un accroce à la dignité professionnelle des chimistes? Si ça l'était, mise en comparaison des intérêts de l'humanité, celle-ci ne devrait-elle pas l'emporter sur cette chose loufoque, fuyante, inodore, insipide, mal définie, mal léeche et multiforme qu'est la dignité professionnelle — dignité qui change avec les époques, avec les lieux, avec les égoïsmes, et les caprices et qui rappelle cette autre loufoquerie qui s'appelle le deuil, lequel se porte en noir ici et en rose en Chine?

Ces dragons, ces corbières de la susdite dignité professionnelle semblent payés, soudoyés lâchés par un pouvoir occulte pour la rendre odieuse et ridicule. Ces deux mots sont à la veille de devenir nauséabonds. Ils ne sont déjà que trop la cause de malaisance, d'abus de pouvoir, d'iniquités bientôt. Ils sont l'écran décoratif et commode derrière lequel agissent, ourdissent, tripotent quelques vieux boueux honnêtes et beaucoup de ratés, de fruits secs, de fielleux, de culs-de-jatte qui s'irritent et se chagrinent de voir les autres danser.

Or, ces gardiens du sérail professionnel accaparent de plus en plus les carnets moudains des journaux quotidiens; il n'y en a à certains jours que pour eux; leurs noms sont mis à toute sauce, même dans le "chop-suey" des esclandres, des émeutes, des "passages à tabac". On les verra bientôt, avec portrait et pedigree, dans le département des chiens égarés, tout au moins dans le rayon des "accidents fatals qui ont failli arriver".

Tout cela est légitime, très professionnel. C'est même de nature à jeter du lustre, à mettre du "Veneer" sur la prothèse. En somme, par une manière de droit divin, bientôt héréditaire, la liberté de s'afficher, de se prôner, de se "carnetter" leur appartiendra à titre d'apanage statuaire et intangible, "noli tangere!"

Nul n'aura de l'annonce.

Hors eux et leurs amis.

OBSERVATOR.

## Une vilaine manie

### Cessons donc de convoiter des places de fonctionnaires

Nous nous abitoys sur le sort des fonctionnaires du Palais de justice, qui peinent du matin au soir pour des salaires dérisoires, mais nous devons à la vérité de dire que le sort de tous les fonctionnaires (excepté ceux du haut de l'échelle) du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial n'est pas plus enviable. Le ministère des Postes compte des milliers d'employés qui ne reçoivent que deux à trois piastres par jour et travaillent comme des esclaves. Dans tous les ministères, on trouve un grand nombre d'hommes qui ont reçu une bonne éducation, qui sont remarquablement doués et qui végètent dans des emplois mal rémunérés.

La principale cause qui empêche les fonctionnaires de l'Etat de recevoir le juste salaire qu'ils méritent pour leurs services, c'est que d'innombrables aspirants convoitent leur place. Qu'un employé quitte parce qu'il est mal payé, et le gouvernement n'aura que l'embaras du choix pour le remplacer sans accroître le traitement.

Il est humiliant pour notre race de voir le nombre de ceux qui mettent toute leur ambition à occuper une place dans le service public. Souvent, on voit des jeunes gens qui pourraient, avec de l'énergie et en faisant valoir des aptitudes naturelles, se faire une belle carrière, et qui vont s'enfermer dans les bureaux poudreux des ministères, se condamnant irrémédiablement à une vie médiocre et effacée.

Les sentiments qui les poussent dans cette voie, c'est l'appât d'une vie terne mais assurée, c'est la peur de la lutte pour l'existence. Ce ne sont pas des sentiments virils ni honorables.

Les places de fonctionnaires ne sont pas dignes d'envie.

Nos jeunes concitoyens qui ont du talent et qui ont du coeur devraient cesser de les convoiter.

Qu'ils placent plus haut leur ambition!

Gaston MAILLET.

## Les deux langues

Sir Lomer Gouin a eu un mot heureux dans le discours qu'il a prononcé dimanche dernier à l'inauguration de l'école d'Outremont. C'est lorsqu'il s'est écrié:

"L'avenir appartient à ceux qui apprendront à parler parfaitement les deux langues."

Le premier-ministre du Québec a appuyé de toute son influence les revendications du français. Il ne saurait donc être accusé de favoriser la politique étroite des assimilateurs.

Il a simplement voulu indiquer à nos concitoyens le chemin qui les conduira au succès, dans toutes les carrières qui leur sont ouvertes. Et en même temps, il a tracé un programme à nos maisons d'éducation.

L'enseignement de l'anglais doit être une des branches essentielles de l'enseignement dans toutes nos écoles françaises. Et la langue ne doit pas être apprise à moitié, mais chacun doit apprendre à la parler parfaitement, avec la même aisance que la langue maternelle. La connaissance des deux langues est la clef du succès.

Elle donnera à notre race une supériorité.

Puisse nos éducateurs se bien pénétrer de ces vérités et régler en conséquence leur conduite.

Jules MOREAU.

## Les bains dans les écoles

La plus haute autorité civile et la plus haute autorité religieuse, les premiers dignitaires du département de l'Instruction publique, et le président de la Commission scolaire de Montréal lui-même, ont comblé d'éloges les commissaires d'écoles d'Outremont au sujet des heureuses et pratiques innovations qu'ils ont introduites dans leur académie Québec, que l'on inaugurerait solennellement dimanche dernier.

Ce qui a, dans cette école, le plus provoqué l'admiration de tous les visiteurs, c'est le bain de natation.

Comment n'a-t-on pas songé avant aujourd'hui à mettre des bains dans les écoles, voilà ce que se demandaient nombre de personnes. C'est une addition peu coûteuse aux édifices scolaires, et les avantages que l'on en doit retirer sont inappréciables. La natation est certainement le meilleur exercice de culture physique que l'on puisse faire pratiquer aux écoliers afin de les délasser de leurs études. C'est aussi un exercice hygiénique et salubre.

La plupart des commissaires d'écoles de Montréal ont visité dimanche l'école d'Outremont. Ils ont manifestement été ébahis de ce qu'ils ont vu.

Laisseront-ils maintenant Montréal en dehors du progrès, ou consentiront-ils à suivre le bel exemple donné par Outremont?

S'ils ont conscience de leur devoir, ils prendront modèle sur Outremont.

Ils ont actuellement deux écoles en construction, l'une, pour les filles, rue Robin, et l'autre, pour les garçons, avenue Papineau. Ces deux écoles devraient être pourvues de bains de natation.

On fait des bains publics pour toute la population des villes. Les autorités municipales en ont établi dans les différents quartiers de la ville; mais il ne convient pas que les enfants aillent dans les mêmes bains que les adultes; il y a là une question d'hygiène de la plus haute importance et sur laquelle il n'est pas nécessaire d'insister.

On prête à l'échevin Larivière l'intention de poser le problème des bains devant ses collègues de la Commission scolaire dès la prochaine séance. Les commissaires ne peuvent faire autrement que de convenir que les bains publics, pour la jeunesse, doivent se trouver dans les écoles.

Gilbert LARUE.

## L'école du coin

Les passants qui aperçoivent, à l'intersection des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine, la petite école Saint-Jacques, se demandent en levant les bras au ciel quelles raisons on peut bien avoir pour maintenir une école à cet endroit, si ce n'est de soustraire à la taxe foncière une propriété qui vaut bien un demi-million, et qui finira par valoir, dans une dizaine d'années peut-être un gros million.

En justice pour les Sulpiciens, à qui l'immeuble et l'école appartiennent, nous ne croyons pas que leur désir soit de profiter de l'exemption de taxe pour spéculer sur leur propriété.

Mais nous sommes bien forcés d'admettre qu'il jouissent de l'exemption sans y avoir droit, en pure équité. Le maire Martin a posé nettement la question l'autre jour, à l'hôtel de ville.

Car cet emplacement ne sert à une école qu'en contrevention de la loi. Celle-ci exige que les écoles soient placées autant que possible loin du bruit; et l'école en question est précisément à l'endroit où les tramways et les autos font du matin au soir un tapage assourdissant. Evidemment, afin de pouvoir s'entendre, les instituteurs y tiennent portes et fenêtres hermétiquement closes, et, comme l'immeuble est une vieille construction dépourvue de tout système de ventilation, les écoliers s'y trouvent dans de détestables conditions hygiéniques.

Nous nous demandons si les inspecteurs médicaux visitent cette école, et, dans l'affirmative, quelles observations ils ont faites pour remédier à cet état de choses.

Nous sommes surpris que le curé de Saint-Jacques laisse ainsi éclaquer les enfants de ses paroissiens, au détriment de leur santé. Nous ne le considérons pas dégagé de toute responsabilité sous ce rapport parce que la maison appartient à sa communauté, encore que cela explique un peu sa répugnance à intervenir.

Placide BEAUSSET

## L'annexion de Maisonneuve

Nous verrons probablement, à la prochaine session, une nouvelle tentative pour faire annexer Maisonneuve à Montréal. Pendant toute la durée de l'administration de l'ex-maire Michaud, Maisonneuve a tellement fait d'extravagances que ses revenus ne suffisent plus à payer l'intérêt de ses dettes, et qu'elle n'a d'espoir qu'en l'annexion pour venir jamais à se libérer.

Nous avertissons donc les contrôleurs et le conseil municipal de Montréal de se préparer à résister au projet de fusion qui sera soumis à la Législature. Maisonneuve s'est endettée en criant ouvertement que c'est Montréal qui paierait; nous allons lui jouer un bon tour en la laissant maintenant porter seule son fardeau.

Maisonneuve ne peut être annexée qu'à une condition: c'est qu'on imposera à sa population une taxe spéciale qui sera employée à solder son excédent de dette. Cela requerrait probablement un impôt de 2 à 3 pour cent sur toute la propriété imposable.

C'est le principe qui a été consacré à la dernière session par la Législature, lorsqu'elle a annexé les écoles de Maisonneuve à celles de Montréal, en infligeant aux contribuables de Maisonneuve une surtaxe de 10 cents par \$100.

Cette surtaxe était loin d'être suffisante pour rendre justice à Montréal; mais elle faisait admettre le principe dont nous demandons l'application rigoureuse si l'on veut maintenant réunir sous une même administration les deux villes.

Montréal n'est pas dans une situation très florissante; son budget, par le temps qui court, ne se boucle que très difficilement. Il serait criminel de le charger encore des dettes de Maisonneuve.

Que Maisonneuve s'arrange avec ses créanciers! Que Maisonneuve paie ses parcs, ses boulevards, ses bains luxueux, ses édifices publics somptueux! Que Maisonneuve paie pour ses folies et ses extravagances!

Et la règle que nous posons ne s'applique pas qu'à Maisonneuve, mais également à toute municipalité qui voudra dorénavant s'annexer. Il en est plusieurs dans l'est que Montréal n'épousera pas sans voir ce qu'il y a dans la corbeille.

OBSERVATOR.

## LE TEUTON ENCOMBRANT



—(Dessin de BAELVAERTS.)

L'ALLIE DU BOCHE.—Ecoute, mon vieux... je commence à trouver que tu pèses bien lourd... Pis, tu m'fais mal aux oreilles!...

## Les Prohibitionnistes ne veulent d'aucun compromis

**Comme on perd généralement tout à vouloir tout gagner, ces messieurs travaillent directement contre la tempérance. La bière est la boisson de la causerie.**

Les prohibitionnistes, après consultation au Palais de Justice de Québec, ont lancé au gouvernement provincial cet ultimatum: —La prohibition totale... Pas de compromis!...

Ce qui revient à dire que ces bons apôtres refuseraient une législation de faveur à la bière et au vin, même si on leur offrait en échange de sa suppression de la vente du scotch et du whisky.

D'après notre expérience, il arrive quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent à celui qui veut tout gagner de tout perdre.

De sorte que, au lieu de favoriser la tempérance, laquelle ne peut être mise en oeuvre que par la vente de liqueurs peu alcoolisées, les prohibitionnistes ne réussissent qu'à favoriser davantage la consommation des breuvages à forte dose d'alcool, comme cela se voit dans Ontario et les autres provinces, depuis qu'on y a introduit la prohibition.

### DEUX POCHARDS DE LEVIS

Le fait divers suivant nous est rapporté de Québec:

Quatre individus comparaissent un matin de cette semaine devant le recorder Dery pour répondre à l'accusation d'ivresse.

Remarque que de ce nombre un venait de Lévis et l'autre de Saint-Henri de Lévis. Les deux autres appartenaient à la ville de Québec. Comme les deux localités de la rive sud n'ont pas du tout une population comparable à celle de la vieille capitale, on voit que la prohibition n'y a pas eu le résultat tant vanté par Messieurs les prohibitionnistes.

Le citoyen de Lévis et son copain de Saint-Henri eurent bon d'implorer la clémence du tribunal; mais le recorder Dery, jugeant sans doute que des paroissiens de localités prohibitionnistes devaient payer d'exemple, leur imposa une amende suffisante pour leur enseigner que la conduite doit être en rapport avec les principes.

—S'il vous faut absolument boire, observa le recorder, emportez la boisson que vous voudrez, mais buvez-la chez vous, au lieu de venir la boire à Québec.

### COCUS ET BATTUS

Paroles pleines de justesse dans les circonstances. Nous savons parfaitement qu'à Lévis et dans les environs la prohibition n'a été votée que sous le coup de la crainte et des pires menaces.

Mais que doit-on penser de gens qui n'ont pas même le courage de sauvegarder leurs intérêts? Aussi, le commerce de la ville de Lévis a diminué depuis un an de plus de 50 pour cent. Les gens qui vont à Québec faire leurs emplettes de liqueurs y achètent en même temps les autres articles dont ils ont besoin, et les marchands de Lévis n'ont qu'à se rendre sur les quais pour voir leur ancienne clientèle revenir les bras chargés.

Les hôtels de Lévis fermeront leurs portes l'un après l'autre, car les voyageurs ne s'y rendent que dans les besoins les plus urgents. Nous conseillons au juge Lafontaine, président de la Ligue anti-alcoolique, de se rendre à Lévis afin de juger sur place des bons effets de sa doctrine au point de vue matériel. Pour ce qui est du point de vue spirituel, qui semble lui tenir tant à coeur, la comparaison des deux pochards devant le recorder Dery, mentionnée tout à l'heure, est suffisante, nous n'en doutons pas, pour l'édifier.

### VOX POPULI

En quittant Québec après cette consultation au Palais de Justice avec les pseudo buveurs d'eau, le juge Lafontaine aurait déclaré:

—Le gouvernement de la Province doit maintenant écouter la voix du peuple, et la voix du peuple réclame la prohibition totale...

Il est permis de se demander où et quand le président de la Ligue anti-alcoolique a ouï la voix du peuple, sympathique à la prohibition. Ce n'est toujours pas à Saint-Hyacinthe, où la prohibition a été émise; ce n'est toujours pas à Valleyfield, à Longueuil, à Mont-Laurier, à La Tuque, à Verdun et combien d'autres lieux encore où les prohibitionnistes ont remporté des vestes bien conditionnées, en dépit de leurs menaces de peines spirituelles et temporelles, si des licences étaient accordées.

### TEMPS MAL CHOISI

Sir Lomer Gouin, bien plus à même que le juge Lafontaine de comprendre la volonté populaire, saura distinguer entre la véritable opinion du peuple canadien-français et les clameurs poussées par le porte-parole de John H. Roberts.

Dans Ontario un amendement à la loi actuelle de prohibition recommandant un traitement de fa-

leurants obtenait les plus bienfaisants effets. Les restaurants nouveaux genre sont devenus autant de lieux où l'on cause sans s'enivrer car nous avons remarqué que le consommateur assis accorde sa préférence à la bière plutôt qu'au whisky.

### SIR LOMER INNOVATEUR

Le premier ministre de la province de Québec a beaucoup fait pour promouvoir la tempérance en décrétant qu'à mesure que les licences seraient transférées ou seraient remplacées par d'autres licences, le comptoir disparaîtrait afin de faire place à des tables où les clients n'absorbent plus, debout, un verre à la minute, mais assis, dégusteraient tranquillement leur consommation en causant.

Nous avons été à même de constater que ce nouveau genre de res-

Si des brasseries étaient ouvertes dans nos campagnes, la bière deviendrait en grand honneur et nos campagnards au lieu de s'abrutir à regarder passer les voitures sur la route, ce qui les incite le plus souvent à prendre le chemin de la ville pour y demeurer, en arriveraient à aimer leurs champs et leurs bourgs où la vie ne serait plus un tombeau. Ainsi serait résolu un problème qui préoccupe actuellement tous ceux qui pensent: L'exode des champs vers les cités.

Sylvio PICAUD.

## La mortalité infantile

(Spécial à l'"Autorité")

New-York, 27 octobre. — Le Dr Spencer, bactériologiste de renom, vient de déclarer qu'il a trouvé des microbes de la paralysie infantile dans les mauvaises dents qu'on avait extraites chez des enfants fréquentant les écoles. Une inspection rigide de la bouche chez tous les petits vient d'être ordonnée et les dispensaires pour le soin et le traitement gratuits des dents devront être doublés, a-t-il dit.

## UNE TENTATIVE D'INTIMIDATION

Les prohibitionnistes veulent dicter à Sir Lomer Gouin sa réponse

(Spécial à l'"Autorité")

Québec, 27. — On est absolument estomaqué (c'est le mot) dans les cercles ministériels, de l'insolence des prohibitionnistes, dont les chefs, qui viennent d'avoir une courte conférence à Québec, viennent d'envoyer ni plus ni moins qu'une mise en demeure au gouvernement de la province d'avoir à se soumettre à leurs intimidations.

"Prohibition totale!... Pas de compromis!..." voilà ce que viennent de décider les prohibitionnistes, et voilà ce qu'ils proclament à cor et à cri.

John H. Roberts se promène dans les couloirs du Château Frontenac en proclamant que si le gouvernement Gouin ne veut pas se soumettre il devra... se démettre.

Pour de l'audace, on avouera que c'en est. On a tant laissé faire cet individu qu'il en est arrivé à se prendre au sérieux.

Tout récemment, une délégation raccolée un peu partout à coups de tam-tam arrivait à Québec et réclamait la prohibition.

Sir Lomer Gouin promit aux membres de cette délégation que leur demande serait prise en sérieuse considération et annonça que le ministère ferait bientôt connaître sa réponse.

Or, au mépris de toute courtoisie, voilà que les chefs de la prohibition, sans attendre cette réponse, intimement à la Législature qu'elle devra se prononcer dans le sens qu'ils lui indiquent, ou sinon... gare à elle!

N'est-ce pas une tentative d'intimidation bien conditionnée? John H. Roberts et consorts veulent faire trembler les ministres.

La parole est à sir Lomer, à ses collègues et aux députés.

# Le député aux courses

## Sur le voyage de M. Athanase David... Aux courses de St-Jérôme

(Correspondance spéciale de Saint-Jérôme)

Voici dans quelles circonstances notre jeune député a perdu une journée longue pour aller assister aux courses de Saint-Jérôme: histoire de faire plaisir aux maugnonnes de la place.

Un beau matin d'octobre, tandis qu'il déjeunait, M. Athanase David reçoit le télégramme suivant: "Etes invité à venir aux courses de St-Jérôme. Y a des mécontents qui ont jase parce que vous n'êtes pas venu à l'exposition agricole du comté. Si vous voulez ramener ça, il faut absolument que vous veniez aux courses — sans faute. Important."

"Le comité d'organisation des courses de St-Jérôme," par Théodore Grignon.

M. David fut d'abord flatté par cette insistance que l'on mettait à le posséder. Il en fut ensuite perplexe. Etre entouré de maugnonnes, parler "cheval" toute la journée! Il ne se sentait pas ferré! La pensée de paraître ignare devant ces gens du métier l'humiliait. Il hésita. Et tandis qu'il déjeunait son café plein d'arôme, il eut la claire vision des courses jérominiennes: les chevaux trottant sur la piste; le choc rapide et assourdi des sabots sur le sol poussiéreux; l'animation des parieurs; l'estrade remplie de gens qui s'inquiètent de son arrivée, qui se demandent les uns aux autres: Le député est-il venu? Ah! s'il arrivait, quelle fête! quel contentement!

Pouvait-il refuser aux organisateurs, sans crainte de les blesser, l'éclat de sa présence? Les maugnonnes sont gens avec qui un candidat doit compter! Verbeux et habileurs, on les tend souvent pérorer dans les petites salles d'auger, sur la place du marché; et en temps d'élections, ils ont leur voiture pour mener les électeurs aux polls; oui, ce sont des personnages qui ont leur influence!

Encore indévis, M. Athanase achevait son café... et les petits chevaux lui trottaient dans la tête...

La perspective d'un accueil quasi triomphal chatouillait sa vanité, mais la réugnance qu'il avait de paraître totalement incompetent sur le chapitre "cheval" aux yeux de ce groupe particulier de ses électeurs le faisait hésiter. Soudain une idée éclaira son regard: il venait de découvrir une ingénieuse ressource: notre politicien se rappela avoir fait dans un discours de la St-Jean-Baptiste une belle description du cheval, alors qu'il avait comparé le gouvernement libéral à un courrier fougueux qui entraînait le char de l'Etat vers des destinées brillantes.

Il ne s'agissait que de mettre la main sur le manuscrit: là il trouverait tous les termes et il ne serait plus en peine pour parler cheval au plus savant des maugnonnes de Saint-Jérôme!

Il se lève, galope plutôt qu'il ne court à son cabinet de travail et ne tarde pas à trouver le carton indexé: "Mon discours de la St-Jean-Baptiste". Vite, il tourne les feuillets, passe rapidement la page du mouton, et tombe sur le cheval. Bonheur, voilà le document:

"Messieurs, vous me permettrez cette comparaison neuve et hardie de notre gouvernement. Il m'apparaît comme un coursier bien conformé à la tête bien attachée sur une encolure haute; aux articulations puissantes, aux muscles bien détachés, aux reins solides, à la croupe puissante; il m'apparaît, entraînant le char de l'Etat vers des destinées brillantes.

Sa décision est prise: il ira. Tout le discours est vite enroulé dans une bande de caoutchouc, enfoui dans sa poche.

Élégamment vêtu de son chapeau neuf, de son paletot neuf, muni de ses gants, de sa canne (non, pas sa canne, car on lui a dit que ça ne plaisait pas) il se dirige vers la gare.

Et comme il s'y rendait en voiture, ses yeux tombèrent sur une des affiches de Sarah Bernhardt; il se demanda si à son arrivée à St-Jérôme, ses électeurs ne se mettraient pas dans la tête de déléter sa voiture pour s'y atteler, comme on avait fait autrefois à la divine Sarah! Ce témoignage de leur trop grande joie lui sembla très improbable et il en sourit, mais néanmoins il jeta un rapide coup d'oeil sur sa toilette et jugea qu'il serait bien présentable au cas où cette éventualité surgissait.

Il fut bientôt installé sur sa banquette dans un wagon de lère. Il relut attentivement le passage du "fougueux coursier", fut de bonne humeur à la pensée que sa journée serait fructueuse, que sa popularité en bénéficierait, et le train fila vers le pays des Laurentides.

Lorsque le représentant à la Législature fit son entrée sur le champ de courses, il y eut dans l'atmosphère un frémissement ému. Les feuilles d'érable dans leur toilette d'automne, au coloris varié, palpitaient; et la sève coula plus rapide et plus chaude dans leurs veines fibreuses. Un cheval rouge qui fut le premier à apercevoir le

# La place de la glorieuse France

## C'est au sommet, et elle ne l'obtiendra qu'avec des représentants qualifiés, à commencer par les consuls.

(Correspondance spéciale)

Certes, M. Briand allume au cœur de tout Français un rayon d'espoir quand il nous affirme que "désormais les représentants du peuple travailleront dans l'intérêt de la patrie". Nous prenons cette assertion pour une promesse, et nous nous mettons à espérer que l'ère des députés nuisibles, ou même simplement inutiles, sera bientôt du domaine du passé. En effet, puisque M. Briand, de même que M. Thomas, ministre des munitions, se rendent compte de la source du mal qui est venu fondre sur notre pays, il est tout naturel de supposer que l'on cherchera à tarir cette source, ou en d'autres termes, que l'on voudra couper le mal à sa racine. Aux grands maux les grands remèdes!

Puisque l'on comprend que la mauvaise administration de la France est cause de malheurs dont cette contrée est affligée, il est urgent que l'on change cette administration, — qu'on la remplace par une meilleure, que l'on confie les intérêts de la nation, les destinées de la Patrie à des êtres d'élite, à des hommes dignes de la mission qui leur incombera; que l'on soit bien prudent, afin de ne pas renvoyer de "Bazaines"; car il pourrait bien y avoir encore quelque "Bismarck". Mais il n'y a pas que les députés qui ne font pas leur devoir, (pour une grande partie, du moins) il y a également ceux qui j'appellerai leurs acolytes; les fonctionnaires de toutes catégories dont la majorité est aussi nuisible

à être en chameau, ce qui le reposa du cheval.

Arrivé à la gare, il ne vit pas sans plaisir la vapeur blanche et légère de la locomotive, qui allait l'éloigner définitivement du champ de courses. Et tandis que le wagon qui l'emportait roulait sur les rails d'acier, il regardait par la fenêtre, fuir la forêt dont les contours perdaient de leur précision avec l'obscurité qui lentement l'enveloppait. Il devina dans la vague du soir la forme de deux bras géants, et la forêt des Laurentides lui souffla: "Athanase, je ne t'ai pas ouvert les bras pour que tu y mettes les pieds!"

Et tandis que le voile de la nuit devenait plus dense, il se demanda si, pour garder sa popularité intacte dans son beau comté, il était réellement préférable d'y apparaître souvent. Et les arbres de la forêt sombre prirent des formes fantastiques de points d'interrogation — et la locomotive filait, lançant par intervalles, dans les bois opaques, le cri strident de sa sirène.

à un pays que les chenilles le sont à un pommier... Les contribuables sont las de payer inutilement toute cette gente...

Que l'on en supprime un nombre considérable, et que l'on en remplace beaucoup d'autres!... Il faut maintenant, plus que jamais à la France des hommes intelligents, instruits, et surtout des hommes d'honneur, conscients de leurs devoirs et disposés à l'accomplir entièrement. A la cessation des hostilités, lorsque les vaillants, qui sont aujourd'hui au front, reviendront, plus ou moins mutilés, plus ou moins épuisés, il ne faudra pas que ces héros (modestes parfois, mais héros quand même), soient appelés à contribuer de leurs deniers à la rétribution de ces mauvais députés ou fonctionnaires, ou à payer les lourds impôts dont pourraient grever les mauvais administrateurs. Enfin, puisque la leçon du passé est si terrible, il importe qu'elle ne soit pas perdue pour l'avenir, il faut qu'elle produise de salutaires effets...

Puisque M. Briand se rend compte de la négligence, de l'inutilité de certains représentants de la nation, nous aimons à croire qu'il travaillera à nous en délivrer et que ces nobles efforts, de sa part, auront un heureux écho ici; car M. Briand ne pourra manquer de nous obliger notre inutile Consul Général, qui, loin d'aider la France, le travailler à l'extension de son commerce, entrave parfois, (par le refus d'une signature ou autrement), les efforts de ceux qui seignent disposés à servir leur Patrie, en contribuant, par leur laber quotidien, à lui fournir les munitions, ou les armes, destinées à lui assurer la victoire finale...

M'est avis que personne ne se plaindrait du départ de ce monsieur et que chacun serait charmé de lui faire un joyeux "Send Off".

Où, encore une fois, espérons que la France future sera mieux dirigée que ne l'a été la France d'il y a quelques années, et que ce pays au sol si riche, au climat si admirable, de même que le peuple français, à l'esprit si ouvert, au coeur si généreux, pourront utiliser tous les trésors que leur a libéralement prodigués la nature...

Il faut que les Français exploitent eux-mêmes leurs ressources; enfin, il est temps que la France prenne la place qu'elle doit occuper parmi les premières nations de l'univers, non seulement par l'intelligence, mais aussi par l'industrie et le commerce.

H. TRUCHASSON, 336 rue Rachel est.

**PLAMONDON**  
Bureau: Main 6702  
Résidence: St-Louis 1771  
H. A. E. GRAVEL  
AVOCAT  
POWER BUILDING  
83 CRAIG OUEST, Montréal.

**J. O. Labrecque & Cie**  
Marchand de Bois et Charbon  
141 rue WOLFE,  
Prompte livraison.  
Spécialité: Le Diamant Noir.  
Tél. Est 2390

**FORTIER, BEAUVAIS & CIE**  
Courtiers  
Membres de la Bourse de Montréal.  
88 rue ST-FRANCOIS-XAVIER,  
Tél. Main: 424.

**P. N. MENARD**  
COURTIER D'IMMEUBLES  
134 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

**RODOLPHE FORGET**  
Courtier et Banquier  
83 rue NOTRE-DAME OUEST  
Tél. Main 7151

**ALBAN GERMAIN, C.R.**  
AVOCAT  
66, rue NOTRE-DAME E.

**ARTHUR ECREMENT**  
Notaire  
99 rue ST-JACQUES  
Tél. Main 4306

**GEORGES MAYRAND, M.P.P.**  
Notaire  
Edifice Versaille,  
82 rue ST-JACQUES,  
Tél. Main 1228, Résidence St-Louis 1771

**BEAUBIEN & LAMARCHE**  
C. P. Beaubien, J. A. Lamarche  
Avocats  
Edifice du Royal Trust  
107 rue ST-JACQUES  
Tél. Main 2226

**Perron, Taschéroau, Rintret, Vallée & Genest**  
Avocats  
11 PLACE D'ARME  
Tél. Main 8200

**Rodolphe Bédard**  
Comptable-Icencé  
Vérificateur de comptes, Systématique consultant, Administrateur de succession et liquidateur.  
Téléphone Bell Main 5787.  
SUITE 601, EDIFICE SHAUGHNESSY, 137 rue McGill, Montréal.

**RENE CHENEVERT**  
Avocat  
Edifice de la Banque d'Ontario  
251 rue ST-JACQUES  
Tél. Main 4619

**RAINVILLE & GAGNON**  
Avocats  
160 rue ST-JACQUES  
Tél. Main 2784 MONTREAL

**FONTAINE & LABELLE**  
Avocats  
Edifice La Presse,  
81 rue ST-JACQUES,  
Tél. Main 971

**DESSAULLES, GARNEAU & VANIER**  
Avocats  
86, RUE NOTRE-DAME OUEST  
Tél. Main 4110

**GORDIEN MENARD**  
AVOCAT  
Tél. Main 4507, Bâtisse Versailles  
RUE ST-JACQUES

**Chateau Dupéré**  
Terminus des Tramways,  
Rue Notre-Dame, Longue Pointe  
SALLE POUR BANQUETS  
Repas à la carte, Chef français

**GEORGES STRONG**  
Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Detroit et Chicago  
A TORONTO  
En 1/2 Heures par Intercolonial Limited

Le train d'un service supérieur quitte Montréal à 10:15 a. m. Quatre Trains Express par jour MONTREAL, TORONTO et LOUPEL Wagon buffet, salon et bibliothèque sur les trains de jour; wagon-lits Pullman, Salons à l'électricité, avec lampes de lecture dans les lits, sur les trains de nuit. MONTREAL — ALBANY — NEW YORK, 14 & 11 Co. — 8:00 a. m., 8:20 p. m. MONTREAL — BOSTON — SPRINGFIELD via C. V. Ry. — 8:45 a. m., 8:00 p. m. MONTREAL — OTTAWA — 8:15 a. m., 8:50 p. m., 8:45 a. m., 8:15 p. m. MONTREAL — SHEBRBROOKE — LENOXVILLE — 8:00 a. m., 8:15 p. m. BUREAUX EN VILLE: 122 rue St-Jacques, Tél. Main 4905, Hotel Windsor ou aux Bureaux de la Gare. Tous les jours, 8:00 a. m. à 8:00 p. m. le dimanche, 8:00 a. m. à 8:00 p. m.

Pour distribution et collection de journaux, revues, etc., à prix modérés adressez-vous à H. GAGNON, 245 rue Hogan

**Une Bonne Vue**  
est certainement ce que nous possédons de plus précieux, il faut donc la conserver bonne en portant les verres colorés "Crooks" (marque américaine) ou "Fuzal" (marque française). Il y a du danger si vos yeux sont sensibles ou pleurent lorsque vous lisez; c'est un avertissement de la nature et vous ne devriez pas retarder à venir me consulter, ce qui peut vous éviter beaucoup de troubles dans l'avenir.  
J. A. LANGLOIS  
SPECIALISTE DE LA VUE  
Diplômé pour la Province de Québec et l'Etat de New-York  
58 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL  
(Vis-à-vis la Presse) Tél. Main 686

Téléphone Est 416  
**TAILLEURS POUR DAMES ET MESSIEURS**  
**O. Loiseau et Cie**  
GRANDS TAILLEURS  
159 rue St-Denis MONTREAL  
COSTUMES TAILLEURS  
Voyez LOISELLE  
avant de commander vos costumes pour la saison nouvelle. Le choix de nos nouvelles étoffes et la rareté de nos modèles nous une garantie que vous serez élégamment habillés.  
GRAND CHOIX D'ETOFFES NOUVELLES  
Pour Costumes, Manteaux pour Dames  
Complets, Pardessus pour Messieurs  
Notre devise est:  
HABILLE MIEUX

**MEFIEZ-VOUS**  
Des premiers  
**RHUMES**  
SI VOUS TOUSSEZ PRENEZ LES  
**CAPSULES CRESOBENE**  
GUERISON RAPIDE ET CERTAINE  
des  
affections des BRONCHES, des POUMONS, du LARYNX.  
L'action balsamique et antiseptique que la CAPSULE CRESOBENE exerce sur la membrane muqueuse des organes respiratoires est rapide et salutaire et de beaucoup supérieure à l'effet produit par les sirops ou autres préparations vulgaires pour la guérison des rhumes, enrôlements, irritations de la poitrine, toux nerveuses, oppression, toux dues à la grippe, à la pneumonie.  
En vente chez tous les marchands de remèdes; envoyées aussi par la poste, dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, sur réception du prix, 50c. le flacon.  
Dépositaire général:  
**ARTHUR DECARY, Pharmacien**  
Casiar 592, Montréal, Canada.

En Utilisant "Notre Service Double" (GAZ ET ELECTRICITE)  
Vous Beneficiez d'un Escompte Supplémentaire  
VOUS Evitez d'Inutiles Allées et Venues Chez Vous  
Un Seul RELEVÉ DES COMPTEURS COMPTE PAIEMENT  
**THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY.**

**Aucune Creme a la Glace n'egale celle de la MONTREAL DAIRY**  
Il n'est pas de SAISON SPECIALE pour la crème à la glace de la MONTREAL DAIRY COMPANY. Hommes, femmes, enfants, vieillards en mangent en tout temps. Quiconque y a GOUTE ne peut plus s'en PASSER.  
Nous ne nous servons de rien autre chose que du meilleur des fruits frais dans nos essences, ainsi que de la crème la plus pure et la plus riche, provenant d'un troupeau d'Holsteins choisis.  
Demandez-la à n'importe laquelle de ces essences: — FRAISE, CHOCOLAT, VANILLE — ou notre CREME NAPOLITAINE, notre SORBET, ou notre CREME FRANCAISE. Elles sont toutes hors de pair. S'il arrivait que votre fournisseur en manquât, téléphonez sur-le-champ à la  
**MONTREAL DAIRY COMPANY**  
290 AVENUE PAPINEAU  
Tél. Est 1618-1361.

**Un bon placement**  
LES PERSONNES QUI, DE TEMPS À AUTRE, ONT DES FONDS À PLACER PEUVENT ACHETER AU PAIR DES  
**OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN**  
AU MONTANT DE \$500 OU DE MULTIPLES DE CE MONTANT.  
Capital remboursable le 1er octobre 1919.  
Intérêt payable semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre, par chèque (payable au pair sans frais de change dans toutes les banques à charte du pays) au taux de 5% par an à compter de la date de l'achat.  
Les porteurs de ces obligations auront le privilège de les offrir au pair plus l'intérêt comme équivalent d'espèces en règlement d'obligations qui leur seront attribuées sur leur souscription à tout emprunt de guerre que le gouvernement canadien pourrait mettre sur le marché, à l'exclusion seulement des bons du Trésor ou autres valeurs d'Etat de courte échéance.  
Les fonds de ces obligations ne peuvent servir qu'aux fins de guerre.  
Une commission d'un quart d'un pour cent sera payée aux courtiers réguliers d'obligations et de valeurs de Bourse, sur les allocations qui pourraient leur être faites de ces obligations à la suite de demandes portant indication de leur qualité officielle.  
S'adresser au sous-ministre des Finances à Ottawa pour les formules de demande.  
MINISTRE DES FINANCES, OTTAWA,  
7 OCTOBRE 1916.

**National Français**  
SEMAINE DU 30 OCTOBRE 1916

**"BLANCHETTE"**  
3 ACTES  
de Brieux (Académie Française)  
Mmes David, Robert, Devoyod, Cery,  
Nogal, Bertz.

MM. Filion, Girardin, Valhubert, Cau-  
vin, Gury, Daubrée.

Matinées: Mardi, Mercredi, Jeudi,  
Samedi à 8 h. Soirée à 8 h. 15.

Lieu: 506, 75c; Loges: \$1.00.  
Location au Théâtre: Est 1330 ou  
aux bureaux du "Star",  
Feet et Ste-Catherine.

**PARC SONNER**

OUVERT TOUS LES DIMANCHES

VAUDEVILLE et attractions extra-  
ordinaires.

La BANDE du PARC — 30 Artistes.  
3 et 8 h. P.M.

Admission . . . . . 10cts.

THROIS FOIS PAR JOUR

**FRANÇAIS**

**VAUDEVILLE**

5 Actes et 5 Vues Première 5

Programme change les Lundis et Jedis

Mati: 10c, 15c; Soir: 10c, 15c, 25c.

DIMANCHE GRAND CONCERT  
10 et 15 cts.

(Même direction que l'Opéra)

**Théâtre GAYETY**

BURLESQUE DE LUXE

Semaine du 30 octobre 1916

**SAM HOWE'S SHOW**

Compagnie de 25 jolies filles

Matinée: 15 à 25c. Soirée: 15 à 75c

**Théâtre CANADIEN**

SEMAINE PROCHAINE

**"Le Voyage en Chine"**

(Opéra comique)

Avec la grande partie de concert  
du 2e acte.

DIMANCHE: Vues.

**La soirée de gala  
au Ritz Carlton**

AU BENEFICE DE LA SECTION  
CANADIENNE FRANÇAISE DE  
LA CROIX ROUGE.

La soirée de gala qui aura lieu  
jeudi, le 30 octobre, dans les sa-  
llons du Ritz-Carlton, au bénéfice de  
la section canadienne-française de  
la Croix Rouge, promet de rempor-  
ter un très grand succès. Sir Lom-  
er et Lady Gouin ont gracieuse-  
ment accordé leur patronage à cette  
soirée, qui sera présidée par le  
comité d'organisation. Le comité de  
réception est ainsi composé: la  
Mairesse de Montréal, Lady Laocastie,  
Lady Forget, Mesdames J. R. Thi-  
baudeau, Alfred Thibautaud, Arthur  
Boyer, J. M. Wilson, J. L. Dicaire,  
Honoré Mercier, F. L. Piquet, Henri  
Gérin-Lajoie, Edouard Grégoire, O. S.  
Perrault, J. A. Marion et le comi-  
té actif de la Croix Rouge (section  
canadienne-française) Madame Hu-  
guenin, présidente, Mesdames Du-  
serres et Dupuis, vice-présidentes.  
Mme L. A. Dubrille, trésorière, et  
Mlle A. J. Gauthier, secrétaire.  
Le programme sera réservé à la  
danse. Un programme superbe a été  
composé pour la circonstance, et se-  
ra distribué le soir même à tous les  
danseurs. M. Berliner, le chef d'or-  
chestre du Ritz, a bien voulu com-  
poser l'orchestre pour ce soir. Il  
nous promet un excellent programme  
de perfection il s'acquittera de sa  
tâche. M. Sheffer, le professeur de  
danse bien connu, et dont les succès  
ne se comptent plus a consenti à  
prêter son concours précieux au  
succès de cette fête splendide, et  
deux de nos brillants danseurs, Mes-  
sieurs Herbert et Marion, figure-  
ront au programme dans des danses  
de genre d'un charme captivant.  
Cet "ajout" nouveau et gracieux ne  
manquera pas de soulever un en-  
thousiasme justifié par la grâce et  
le talent des interprètes, et par le  
talent de M. Sheffer.

**Au Théâtre National**

Le Théâtre National Français annonce  
pour la semaine du 22 octobre, un  
opéra comique, une comédie dramatique  
en trois actes de M. Brieux, de l'Académie  
Française. Cette soirée, qui a été jouée  
à Montréal il y a de très nombreuses  
années et qui a obtenu un succès consi-  
dérable, aura cette fois une distribu-  
tion absolument merveilleuse.

La Direction du Théâtre National Fran-  
çais, qui a bien voulu accepter la  
participation de ce théâtre, a été  
travaillé et ne peut plus supporter de  
voir dans le milieu primitif où elle se  
trouve, elle qui quitte son pays pour  
Paris, mais, hélas! comme elle veut  
rester une honnête fille et vivre de son  
travail, elle est obligée de quitter le  
grand théâtre de la ville et de rentrer à  
domicile paternel pour reprendre place  
parmi les siens. Elle continuera à  
travailler, mais elle sera restée honnête  
et la vertu aura triomphé.

Les y seront d'ailleurs très bien ser-  
vés par MM. Girardin, Gauthier, Val-  
hubert et Gury, par Mmes Devoyod, Cery  
et Bertz.

Le sujet de "Blanchette" est de la mo-  
ralité la plus complète: c'est l'histoire  
d'une jeune fille arrivée à une édu-  
cation supérieure, qui, par son  
travail et qui ne peut plus supporter de  
vivre dans le milieu primitif où elle se  
trouve, elle qui quitte son pays pour  
Paris, mais, hélas! comme elle veut  
rester une honnête fille et vivre de son  
travail, elle est obligée de quitter le  
grand théâtre de la ville et de rentrer à  
domicile paternel pour reprendre place  
parmi les siens. Elle continuera à  
travailler, mais elle sera restée honnête  
et la vertu aura triomphé.

**Théâtre St-Denis**

Le Théâtre Saint-Denis est en me-  
sure d'offrir à son inoubliable  
clientèle, la semaine prochaine, deux  
numéros de tout premier ordre.

Dimanche, lundi et mardi, nous  
serons offerts au remarquable artiste,  
Fanny Ward, et le troupe Lasky,  
dans ce drame sur le film dit à  
la plume du docteur R. Ralston Reed:  
"Witchcraft".

Nous sommes ramené aux jours  
du puritanisme dans le Massachus-  
setts. On sait comment était forte  
à ce moment la superstition sur le  
sorcère. On assistera à une sé-  
rie d'exploits accomplis par les sor-  
ciers et à leurs maléfices.

Mercredi, jeudi, vendredi et samed-  
i, "The Fall of a Nation". Ce grand  
drame populaire, qui fait suite à  
"The Birth of a Nation", est dit à  
la plume du Rev. Thomas Dixon.

Le spectacle constitue le plus fort  
argument en faveur de la "prépara-  
tion à la guerre". La côte des  
Etats-Unis est en proie à une inva-  
sion allemande. New-York et Bos-  
ton sont occupés. Des howitzers de  
11 pouces balent les "skyscrapers".  
Les titres des morceaux, en anglais  
et en français, faciliteront au public  
la compréhension de ce film mer-  
veilleux.

**Canadien-Français**

LE VOYAGE EN CHINE

La semaine prochaine M. Delbé, qui a  
prouvé que l'opéra comique pouvait par-  
faitement avoir sa place au théâtre Na-  
tional, nous donnera une vraie première:  
"Le Voyage en Chine de France première".  
Le Voyage en Chine est un opéra comique  
musical en France. C'est donc un opéra  
musical qui se double d'un festin litté-  
raire. Ce sera un opéra comique de  
premier ordre. Le Voyage en Chine est  
un opéra comique de premier ordre. Le  
Voyage en Chine est un opéra comique  
de premier ordre. Le Voyage en Chine  
est un opéra comique de premier ordre.

**Théâtre National**

Le Théâtre National Français annonce  
pour la semaine du 22 octobre, un  
opéra comique, une comédie dramatique  
en trois actes de M. Brieux, de l'Académie  
Française. Cette soirée, qui a été jouée  
à Montréal il y a de très nombreuses  
années et qui a obtenu un succès consi-  
dérable, aura cette fois une distribu-  
tion absolument merveilleuse.

**Canadien-Français**

LE VOYAGE EN CHINE

La semaine prochaine M. Delbé, qui a  
prouvé que l'opéra comique pouvait par-  
faitement avoir sa place au théâtre Na-  
tional, nous donnera une vraie première:  
"Le Voyage en Chine de France première".  
Le Voyage en Chine est un opéra comique  
musical en France. C'est donc un opéra  
musical qui se double d'un festin litté-  
raire. Ce sera un opéra comique de  
premier ordre. Le Voyage en Chine est  
un opéra comique de premier ordre. Le  
Voyage en Chine est un opéra comique  
de premier ordre. Le Voyage en Chine  
est un opéra comique de premier ordre.

**Théâtre National**

Le Théâtre National Français annonce  
pour la semaine du 22 octobre, un  
opéra comique, une comédie dramatique  
en trois actes de M. Brieux, de l'Académie  
Française. Cette soirée, qui a été jouée  
à Montréal il y a de très nombreuses  
années et qui a obtenu un succès consi-  
dérable, aura cette fois une distribu-  
tion absolument merveilleuse.

**Canadien-Français**

LE VOYAGE EN CHINE

La semaine prochaine M. Delbé, qui a  
prouvé que l'opéra comique pouvait par-  
faitement avoir sa place au théâtre Na-  
tional, nous donnera une vraie première:  
"Le Voyage en Chine de France première".  
Le Voyage en Chine est un opéra comique  
musical en France. C'est donc un opéra  
musical qui se double d'un festin litté-  
raire. Ce sera un opéra comique de  
premier ordre. Le Voyage en Chine est  
un opéra comique de premier ordre. Le  
Voyage en Chine est un opéra comique  
de premier ordre. Le Voyage en Chine  
est un opéra comique de premier ordre.

**Théâtre National**

Le Théâtre National Français annonce  
pour la semaine du 22 octobre, un  
opéra comique, une comédie dramatique  
en trois actes de M. Brieux, de l'Académie  
Française. Cette soirée, qui a été jouée  
à Montréal il y a de très nombreuses  
années et qui a obtenu un succès consi-  
dérable, aura cette fois une distribu-  
tion absolument merveilleuse.

**Canadien-Français**

LE VOYAGE EN CHINE

La semaine prochaine M. Delbé, qui a  
prouvé que l'opéra comique pouvait par-  
faitement avoir sa place au théâtre Na-  
tional, nous donnera une vraie première:  
"Le Voyage en Chine de France première".  
Le Voyage en Chine est un opéra comique  
musical en France. C'est donc un opéra  
musical qui se double d'un festin litté-  
raire. Ce sera un opéra comique de  
premier ordre. Le Voyage en Chine est  
un opéra comique de premier ordre. Le  
Voyage en Chine est un opéra comique  
de premier ordre. Le Voyage en Chine  
est un opéra comique de premier ordre.

**Théâtre National**

Le Théâtre National Français annonce  
pour la semaine du 22 octobre, un  
opéra comique, une comédie dramatique  
en trois actes de M. Brieux, de l'Académie  
Française. Cette soirée, qui a été jouée  
à Montréal il y a de très nombreuses  
années et qui a obtenu un succès consi-  
dérable, aura cette fois une distribu-  
tion absolument merveilleuse.

**Canadien-Français**

LE VOYAGE EN CHINE

La semaine prochaine M. Delbé, qui a  
prouvé que l'opéra comique pouvait par-  
faitement avoir sa place au théâtre Na-  
tional, nous donnera une vraie première:  
"Le Voyage en Chine de France première".  
Le Voyage en Chine est un opéra comique  
musical en France. C'est donc un opéra  
musical qui se double d'un festin litté-  
raire. Ce sera un opéra comique de  
premier ordre. Le Voyage en Chine est  
un opéra comique de premier ordre. Le  
Voyage en Chine est un opéra comique  
de premier ordre. Le Voyage en Chine  
est un opéra comique de premier ordre.

**Théâtre National**

Le Théâtre National Français annonce  
pour la semaine du 22 octobre, un  
opéra comique, une comédie dramatique  
en trois actes de M. Brieux, de l'Académie  
Française. Cette soirée, qui a été jouée  
à Montréal il y a de très nombreuses  
années et qui a obtenu un succès consi-  
dérable, aura cette fois une distribu-  
tion absolument merveilleuse.

**Canadien-Français**

LE VOYAGE EN CHINE

La semaine prochaine M. Delbé, qui a  
prouvé que l'opéra comique pouvait par-  
faitement avoir sa place au théâtre Na-  
tional, nous donnera une vraie première:  
"Le Voyage en Chine de France première".  
Le Voyage en Chine est un opéra comique  
musical en France. C'est donc un opéra  
musical qui se double d'un festin litté-  
raire. Ce sera un opéra comique de  
premier ordre. Le Voyage en Chine est  
un opéra comique de premier ordre. Le  
Voyage en Chine est un opéra comique  
de premier ordre. Le Voyage en Chine  
est un opéra comique de premier ordre.

**Théâtre National**

Le Théâtre National Français annonce  
pour la semaine du 22 octobre, un  
opéra comique, une comédie dramatique  
en trois actes de M. Brieux, de l'Académie  
Française. Cette soirée, qui a été jouée  
à Montréal il y a de très nombreuses  
années et qui a obtenu un succès consi-  
dérable, aura cette fois une distribu-  
tion absolument merveilleuse.

**AVIS**

AVIS public est par les présentes  
donné qu'une demande sera faite à  
la Législature de Québec à sa pro-  
chaine session afin d'incorporer le  
Royal Dental School dans le but de  
promouvoir l'Art Dentaire, de fonder  
des cours pour les étudiants et  
autres, de répandre la science de  
l'hygiène, de s'affilier à toute univer-  
sité canadienne, britannique ou  
étrangère, d'accorder des diplômes et  
pour toutes autres fins.  
Léon GARNEAU,  
avocat des requérants.

**AVIS**

Avis public est par les présentes  
donné que la Ville de Roxboro s'ad-  
dressera à la Législature de la Pro-  
vince de Québec, à la prochaine  
session, pour obtenir des amend-  
ments et des additions à son Acte  
d'incorporation, pour, entre autres,  
les fins suivantes:  
(a) Pour ratifier les élections dé-  
jà tenues et prolonger les termes  
d'office ci-dessous, et amender ses  
pouvoirs en rapport avec les élec-  
tions.  
(b) Pour obtenir l'autorité de  
remplir les vacances créées dans le  
Conseil de temps à autre et per-  
mettre aux sociétés anonymes de  
voter, et pour autres fins.  
Montréal, 30 septembre 1916.  
L. GARNEAU,  
avocat des requérants.

**AVIS**

"HOPITAL DU DOCTEUR DUPONT,  
LIMITÉ".

Avis est donné au public que, en vertu  
de la loi des compagnies de Québec, il a  
été accordé par le Lieutenant-Gouverneur  
de la province de Québec, des lettres  
patentes, en date du douze octobre 1916,  
constituant une corporation MM. Louis Ju-  
les Crépeau, employé d'usine, Hector Ge-  
orge Crépeau, manufacturier Joseph For-  
get, Harry Fulton, architecte, F. L. La-  
rie, musicien, de Montréal, dans les  
fins suivantes:  
Pour faire le commerce en gros et en  
détail, fabriquer, vendre à commission ou  
autrement des friandises, chocolats, bon-  
bons, confitures, biscuits, pâtisseries, con-  
fitures de tous genres, des légumes, fruits,  
confitures, gelées, extraits végétaux, ex-  
traits animaux et autres extraits, de  
toute nature, du lait, de la crème, de la  
craie, des huiles essentielles, du vinaigre,  
des sauces, de l'extrait de tomates, des  
conserves au vinaigre et tous articles em-  
ployés comme assaisonnements ou condi-  
ments; du thé, du café, des épices, des  
produits ou sous-produits de tous les ar-  
ticles sus-mentionnés, des provisions et  
des victuailles et tous autres comesti-  
bles et boissons; du tabac de tout genre et  
autres articles de consommation; des  
boîtes, des bombonnières, des caisses d'em-  
ballage, du carton et du papier d'emballage;  
à la fabrication des articles de cuisine et  
de toutes sortes pour restaurants et fon-  
dations de tout genre.  
Exercer toute autre industrie sem-  
blable de fabrication ou autre, se rattache-  
ant à la fabrication des articles sus-  
mentionnés, que la compagnie jugera sus-  
ceptible d'être exercée en rapport avec  
aucune industrie que la présente compa-  
gnie est autorisée à entreprendre ou qui  
se trouve en possession de biens dont  
l'usage sera fait.  
Préparer et assumer la totalité ou au-  
cune partie des biens et obligations d'au-  
cune personne ou corporation nécessaire  
à la présente corporation, et spécialement  
à la fabrication des articles sus-mentionnés.  
Acheter et détenir des parts dans au-  
cune industrie ou autre, que la compagnie  
jugera susceptible d'être exercée en rap-  
port avec aucune industrie que la présente  
compagnie est autorisée à entreprendre  
ou qui se trouve en possession de biens  
dont l'usage sera fait.  
Tirer, faire accepter, endosser, payer et  
remettre des lettres de crédit, lettres de  
change, traites, chèques, débiteurs  
et autres instruments négociables et  
transportables.  
Faire toutes choses, exercer tous les  
pouvoirs et assumer toute responsabilité  
nécessaire à la présente corporation, et  
à l'accomplissement de ses affaires.  
Acheter et détenir des parts dans au-  
cune industrie ou autre, que la compagnie  
jugera susceptible d'être exercée en rap-  
port avec aucune industrie que la présente  
compagnie est autorisée à entreprendre  
ou qui se trouve en possession de biens  
dont l'usage sera fait.  
Tirer, faire accepter, endosser, payer et  
remettre des lettres de crédit, lettres de  
change, traites, chèques, débiteurs  
et autres instruments négociables et  
transportables.  
Faire toutes choses, exercer tous les  
pouvoirs et assumer toute responsabilité  
nécessaire à la présente corporation, et  
à l'accomplissement de ses affaires.

**AVIS**

Avis est donné au public que, en vertu  
de la loi des compagnies de Québec, il a  
été accordé par le Lieutenant-Gouverneur  
de la province de Québec, des lettres  
patentes, en date du douze octobre 1916,  
constituant une corporation MM. Louis Ju-  
les Crépeau, employé d'usine, Hector Ge-  
orge Crépeau, manufacturier Joseph For-  
get, Harry Fulton, architecte, F. L. La-  
rie, musicien, de Montréal, dans les  
fins suivantes:  
Pour faire le commerce en gros et en  
détail, fabriquer, vendre à commission ou  
autrement des friandises, chocolats, bon-  
bons, confitures, biscuits, pâtisseries, con-  
fitures de tous genres, des légumes, fruits,  
confitures, gelées, extraits végétaux, ex-  
traits animaux et autres extraits, de  
toute nature, du lait, de la crème, de la  
craie, des huiles essentielles, du vinaigre,  
des sauces, de l'extrait de tomates, des  
conserves au vinaigre et tous articles em-  
ployés comme assaisonnements ou condi-  
ments; du thé, du café, des épices, des  
produits ou sous-produits de tous les ar-  
ticles sus-mentionnés, des provisions et  
des victuailles et tous autres comesti-  
bles et boissons; du tabac de tout genre et  
autres articles de consommation; des  
boîtes, des bombonnières, des caisses d'em-  
ballage, du carton et du papier d'emballage;  
à la fabrication des articles de cuisine et  
de toutes sortes pour restaurants et fon-  
dations de tout genre.  
Exercer toute autre industrie sem-  
blable de fabrication ou autre, se rattache-  
ant à la fabrication des articles sus-  
mentionnés, que la compagnie jugera sus-  
ceptible d'être exercée en rapport avec  
aucune industrie que la présente compa-  
gnie est autorisée à entreprendre ou qui  
se trouve en possession de biens dont  
l'usage sera fait.  
Préparer et assumer la totalité ou au-  
cune partie des biens et obligations d'au-  
cune personne ou corporation nécessaire  
à la présente corporation, et spécialement  
à la fabrication des articles sus-mentionnés.  
Acheter et détenir des parts dans au-  
cune industrie ou autre, que la compagnie  
jugera susceptible d'être exercée en rap-  
port avec aucune industrie que la présente  
compagnie est autorisée à entreprendre  
ou qui se trouve en possession de biens  
dont l'usage sera fait.  
Tirer, faire accepter, endosser, payer et  
remettre des lettres de crédit, lettres de  
change, traites, chèques, débiteurs  
et autres instruments négociables et  
transportables.  
Faire toutes choses, exercer tous les  
pouvoirs et assumer toute responsabilité  
nécessaire à la présente corporation, et  
à l'accomplissement de ses affaires.

**AVIS**

Avis est donné au public que, en vertu  
de la loi des compagnies de Québec, il a  
été accordé par le Lieutenant-Gouverneur  
de la province de Québec, des lettres  
patentes, en date du douze octobre 1916,  
constituant une corporation MM. Louis Ju-  
les Crépeau, employé d'usine, Hector Ge-  
orge Crépeau, manufacturier Joseph For-  
get, Harry Fulton, architecte, F. L. La-  
rie, musicien, de Montréal, dans les  
fins suivantes:  
Pour faire le commerce en gros et en  
détail, fabriquer, vendre à commission ou  
autrement des friandises, chocolats, bon-  
bons, confitures, biscuits, pâtisseries, con-  
fitures de tous genres, des légumes, fruits,  
confitures, gelées, extraits végétaux, ex-  
traits animaux et autres extraits, de  
toute nature, du lait, de la crème, de la  
craie, des huiles essentielles, du vinaigre,  
des sauces, de l'extrait de tomates, des  
conserves au vinaigre et tous articles em-  
ployés comme assaisonnements ou condi-  
ments; du thé, du café, des épices, des  
produits ou sous-produits de tous les ar-  
ticles sus-mentionnés, des provisions et  
des victuailles et tous autres comesti-  
bles et boissons; du tabac de tout genre et  
autres articles de consommation; des  
boîtes, des bombonnières, des caisses d'em-  
ballage, du carton et du papier d'emballage;  
à la fabrication des articles de cuisine et  
de toutes sortes pour restaurants et fon-  
dations de tout genre.  
Exercer toute autre industrie sem-  
blable de fabrication ou autre, se rattache-  
ant à la fabrication des articles sus-  
mentionnés, que la compagnie jugera sus-  
ceptible d'être exercée en rapport avec  
aucune industrie que la présente compa-  
gnie est autorisée à entreprendre ou qui  
se trouve en possession de biens dont  
l'usage sera fait.  
Préparer et assumer la totalité ou au-  
cune partie des biens et obligations d'au-  
cune personne ou corporation nécessaire  
à la présente corporation, et spécialement  
à la fabrication des articles sus-mentionnés.  
Acheter et détenir des parts dans au-  
cune industrie ou autre, que la compagnie  
jugera susceptible d'être exercée en rap-  
port avec aucune industrie que la présente  
compagnie est autorisée à entreprendre  
ou qui se trouve en possession de biens  
dont l'usage sera fait.  
Tirer, faire accepter, endosser, payer et  
remettre des lettres de crédit, lettres de  
change, traites, chèques, débiteurs  
et autres instruments négociables et  
transportables.  
Faire toutes choses, exercer tous les  
pouvoirs et assumer toute responsabilité  
nécessaire à la présente corporation, et  
à l'accomplissement de ses affaires.

**AVIS**

Avis est donné au public que, en vertu  
de la loi des compagnies de Québec, il a  
été accordé par le Lieutenant-Gouverneur  
de la province de Québec, des lettres  
patentes, en date du douze octobre 1916,  
constituant une corporation MM. Louis Ju-  
les Crépeau, employé d'usine, Hector Ge-  
orge Crépeau, manufacturier Joseph For-  
get, Harry Fulton, architecte, F. L. La-  
rie, musicien, de Montréal, dans les  
fins suivantes:  
Pour faire le commerce en gros et en  
détail, fabriquer, vendre à commission ou  
autrement des friandises, chocolats, bon-  
bons, confitures, biscuits, pâtisseries, con-  
fitures de tous genres, des légumes, fruits,  
confitures, gelées, extraits végétaux, ex-  
traits animaux et autres extraits, de  
toute nature, du lait, de la crème, de la  
craie, des huiles essentielles, du vinaigre,  
des sauces, de l'extrait de tomates, des  
conserves au vinaigre et tous articles em-  
ployés comme assaisonnements ou condi-  
ments; du thé, du café, des épices, des  
produits ou sous-produits de tous les ar-  
ticles sus-mentionnés, des provisions et  
des victuailles et tous autres comesti-  
bles et boissons; du tabac de tout genre et  
autres articles de consommation; des  
boîtes, des bombonnières, des caisses d'em-  
ballage, du carton et du papier d'emballage;  
à la fabrication des articles de cuisine et  
de toutes sortes pour restaurants et fon-  
dations de tout genre.  
Exercer toute autre industrie sem-  
blable de fabrication ou autre, se rattache-  
ant à la fabrication des articles sus-  
mentionnés, que la compagnie jugera sus-  
ceptible d'être exercée en rapport avec  
aucune industrie que la présente compa-  
gnie est autorisée à entreprendre ou qui  
se trouve en possession de biens dont  
l'usage sera fait.  
Préparer et assumer la totalité ou au-  
cune partie des biens et obligations d'au-  
cune personne ou corporation nécessaire  
à la présente corporation, et spécialement  
à la fabrication des articles sus-mentionnés.  
Acheter et détenir des parts dans au-  
cune industrie ou autre, que la compagnie  
jugera susceptible d'être exercée en rap-  
port avec aucune industrie que la présente  
compagnie est autorisée à entreprendre  
ou qui se trouve en possession de biens  
dont l'usage sera fait.  
Tirer, faire accepter, endosser, payer et  
remettre des lettres de crédit, lettres de  
change, traites, chèques, débiteurs  
et autres instruments négociables et  
transportables.  
Faire toutes choses, exercer tous les  
pouvoirs et assumer toute responsabilité  
nécessaire à la présente corporation, et  
à l'accomplissement de ses affaires.

**AVIS**

Avis est donné au public que, en vertu  
de la loi des compagnies de Québec, il a  
été accordé par le Lieutenant-Gouverneur  
de la province de Québec, des lettres  
patentes, en date du douze octobre 1916,  
constituant une corporation MM. Louis Ju-  
les Crépeau, employé d'usine, Hector Ge-  
orge Crépeau, manufacturier Joseph For-  
get, Harry Fulton, architecte, F. L. La-  
rie, musicien, de Montréal, dans les  
fins suivantes:  
Pour faire le commerce en gros et en  
détail, fabriquer, vendre à commission ou  
autrement des friandises, chocolats, bon-  
bons, confitures, biscuits, pâtisseries, con-  
fitures de tous genres, des légumes, fruits,  
confitures, gelées, extraits végétaux, ex-  
traits animaux et autres extraits, de  
toute nature, du lait, de la crème, de la  
craie, des huiles essentielles, du vinaigre,  
des sauces, de l'extrait de tomates, des  
conserves au vinaigre et tous articles em-  
ployés comme assaisonnements ou condi-  
ments; du thé, du café, des épices, des  
produits ou sous-produits de tous les ar-  
ticles sus-mentionnés, des provisions et  
des victuailles et tous autres comesti-  
bles et boissons; du tabac de tout genre et  
autres articles de consommation; des  
boîtes, des bombonnières, des caisses d'em-  
ballage, du carton et du papier d'emballage;  
à la fabrication des articles de cuisine et  
de toutes sortes pour restaurants et fon-  
dations de tout genre.  
Exercer toute autre industrie sem-  
blable de fabrication ou autre, se rattache-  
ant à la fabrication des articles sus-  
mentionnés, que la compagnie jugera sus-  
ceptible d'être exercée en rapport avec  
aucune industrie que la présente compa-  
gnie est autorisée à entreprendre ou qui  
se trouve en possession de biens dont  
l'usage sera fait.  
Préparer et assumer la totalité ou au-  
cune partie des biens et obligations d'au-  
cune personne ou corporation nécessaire  
à la présente corporation, et spécialement  
à la fabrication des articles sus-mentionnés.  
Acheter et détenir des parts dans au-  
cune industrie ou autre, que la compagnie  
jugera susceptible d'être exercée en rap-  
port avec aucune industrie que la présente  
compagnie est autorisée à entreprendre  
ou qui se trouve en possession de biens  
dont l'usage sera fait.  
Tirer, faire accepter, endosser, payer et  
remettre des lettres de crédit, lettres de  
change, traites, chèques, débiteurs  
et autres instruments négociables et  
transportables.  
Faire toutes choses, exercer tous les  
pouvoirs et assumer toute responsabilité  
nécessaire à la présente corporation, et  
à l'accomplissement de ses affaires.

**AVIS**

Avis est donné au public que, en vertu  
de la loi des compagnies de Québec, il a  
été accordé par le Lieutenant-Gouverneur  
de la province de Québec, des lettres  
patentes, en date du douze octobre 1916,  
constituant une corporation MM. Louis Ju-  
les Crépeau, employé d'usine, Hector Ge-  
orge Crépeau, manufacturier Joseph For-  
get, Harry Fulton, architecte, F. L. La-  
rie, musicien, de Montréal, dans les  
fins suivantes:  
Pour faire le commerce en gros et en  
détail, fabriquer, vendre à commission ou  
autrement des friandises, chocolats, bon-  
bons, confitures, biscuits, pâtisseries, con-  
fitures de tous genres, des légumes, fruits,  
confitures, gelées, extraits végétaux, ex-  
traits animaux et autres extraits, de  
toute nature, du lait, de la crème, de la  
craie, des huiles essentielles, du vinaigre,  
des sauces, de l'extrait de tomates, des  
conserves au vinaigre et tous articles em-  
ployés comme assaisonnements ou condi-  
ments; du thé, du café, des épices, des  
produits ou sous-produits de tous les ar-  
ticles sus-mentionnés, des provisions et  
des victuailles et tous autres comesti-  
bles et boissons; du tabac de tout genre et  
autres articles de consommation; des  
boîtes, des bombonnières, des caisses d'em-  
ballage, du carton et du papier d'emballage;  
à la fabrication des articles de cuisine et  
de toutes sortes pour restaurants et fon-  
dations de tout genre.  
Exercer toute autre industrie sem-  
blable de fabrication ou autre, se rattache-  
ant à la fabrication des articles sus-  
mentionnés, que la compagnie jugera sus-  
ceptible d'être exercée en rapport avec  
aucune industrie que la présente compa-  
gnie est autorisée à entreprendre ou qui  
se trouve en possession de biens dont  
l'usage sera fait.  
Préparer et assumer la totalité ou au-  
cune partie des biens et obligations d'au-  
cune personne ou corporation nécessaire  
à la présente corporation, et spécialement  
à la fabrication des articles sus-mentionnés.  
Acheter et détenir des parts dans au-  
cune industrie ou autre, que la compagnie  
jugera susceptible d'être exercée en rap-  
port avec aucune industrie que la présente  
compagnie est autorisée à entreprendre  
ou qui se trouve en possession de biens  
dont l'usage sera fait.  
Tirer, faire accepter, endosser, payer et  
remettre des lettres de crédit, lettres de  
change, traites, chèques, débiteurs  
et autres instruments négociables et  
transportables.  
Faire toutes choses, exercer tous les  
pouvoirs et assumer toute responsabilité  
nécessaire à la présente corporation, et  
à l'accomplissement de ses affaires.

**AVIS**

Avis est donné au public que, en vertu  
de la loi des compagnies de Québec, il a  
été accordé par le Lieutenant-Gouverneur  
de la province de Québec, des lettres  
patentes, en date du douze octobre 1916,  
constituant une corporation MM. Louis Ju-  
les Crépeau, employé d'usine, Hector Ge-  
orge Crépeau, manufacturier Joseph For-  
get, Harry Fulton, architecte, F. L. La-  
rie, musicien, de Montréal, dans les  
fins suivantes:  
Pour faire le commerce en gros et en  
détail, fabriquer, vendre à commission ou  
autrement des friandises, chocolats, bon-  
bons, confitures, biscuits, pâtisseries, con-  
fitures de tous genres, des légumes, fruits,  
confitures, gelées, extraits végétaux, ex-  
traits animaux et autres extraits, de  
toute nature, du lait, de la crème, de la  
craie, des huiles essentielles, du vinaigre,  
des sauces, de l'extrait de tomates, des  
conserves au vinaigre et tous articles em-  
ployés comme assaisonnements ou condi-  
ments; du thé, du café, des épices, des  
produits ou sous-produits de tous les ar-  
ticles sus-mentionnés, des provisions et  
des victuailles et tous autres comesti-  
bles et boissons; du tabac de tout genre et  
autres articles de consommation; des  
boîtes, des bombonnières, des caisses d'em-  
ballage, du carton et du papier d'emballage;  
à la fabrication des articles de cuisine et  
de toutes sortes pour restaurants et fon-  
dations de tout genre.  
Exercer toute autre industrie sem-  
blable de fabrication ou autre, se rattache-  
ant à la fabrication des articles sus-  
mentionnés, que la compagnie jugera sus-  
ceptible d'être exercée en rapport avec  
aucune industrie que la présente compa-  
gnie est autorisée à entreprendre ou qui  
se trouve en possession de biens dont  
l'usage sera fait.  
Préparer et assumer la totalité ou au-  
cune partie des biens et obligations d'au-  
cune personne ou corporation nécessaire  
à la présente corporation, et spécialement  
à la fabrication des articles sus-mentionnés.  
Acheter et détenir des parts dans au-  
cune industrie ou autre, que la compagnie  
jugera susceptible d'être exercée en rap-  
port avec aucune industrie que la présente  
compagnie est autorisée à entreprendre  
ou qui se trouve en possession de biens  
dont l'usage sera fait.  
Tirer, faire accepter, endosser, payer et  
remettre des lettres de crédit, lettres de  
change, traites, chèques, débiteurs  
et autres instruments négociables et  
transportables.  
Faire toutes choses, exercer tous les  
pouvoirs et assumer toute responsabilité  
nécessaire à la présente corporation, et  
à l'accomplissement de ses affaires.

**AVIS**

Avis est donné au public que, en vertu  
de la loi des compagnies de Québec, il a  
été accordé par le Lieutenant-Gouverneur  
de la province de Québec, des lettres  
patentes, en date du douze octobre 1916,  
constituant une corporation MM. Louis Ju-  
les Crépeau, employé d'usine, Hector Ge-  
orge Crépeau, manufacturier Joseph For-  
get, Harry Fulton, architecte, F. L. La-  
rie, musicien, de Montréal, dans les  
fins suivantes:  
Pour faire le commerce en gros et en  
détail, fabriquer, vendre à commission ou  
autrement des friandises, chocolats, bon-  
bons, confitures, biscuits, pâtisseries, con-  
fitures de tous genres, des légumes, fruits,  
confitures, gelées, extraits végétaux, ex-  
traits animaux et autres extraits, de  
toute nature, du lait, de la crème, de la  
craie, des huiles essentielles, du vinaigre,  
des sauces, de l'extrait de tomates, des  
conserves au vinaigre et tous articles em-  
ployés comme assaisonnements ou condi-  
ments; du thé, du café, des épices, des  
produits ou sous-produits de tous les ar-  
ticles sus-mentionnés, des provisions et  
des victuailles et tous autres comesti-  
bles et boissons; du tabac de tout genre et  
autres articles de consommation; des  
boîtes, des bombonnières, des caisses d'em-  
ballage, du carton et du papier d'emballage;  
à la fabrication des articles de cuisine et  
de toutes sortes pour restaurants et fon-  
dations de tout genre.  
Exercer toute autre industrie sem-  
blable de fabrication ou autre, se rattache-  
ant à la fabrication des articles sus-  
mentionnés, que la compagnie jugera sus-  
ceptible d'être exercée en rapport avec  
aucune industrie que la présente compa-  
gnie est autorisée à entreprendre ou qui  
se trouve en possession de biens dont  
l'usage sera fait.  
Préparer et assumer la totalité ou au-  
cune partie des biens et obligations d'au-  
cune personne ou corporation nécessaire  
à la présente corporation, et spécialement  
à la fabrication des articles sus-mentionnés.  
Acheter et détenir des parts dans au-  
cune industrie ou autre, que la compagnie  
jugera susceptible d'être exercée en rap-  
port avec aucune industrie que la présente  
compagnie est autorisée à entreprendre  
ou qui se trouve en possession de biens  
dont l'usage sera fait.  
Tirer, faire accepter, endosser, payer et  
remettre des lettres de crédit, lettres de  
change, traites, chèques, débiteurs  
et autres instruments négociables et  
transportables.  
Faire toutes choses, exercer tous les  
pouvoirs et assumer toute responsabilité  
nécessaire à la présente corporation, et  
à l'accomplissement de ses affaires.

**AVIS**

Avis est donné au public que, en vertu  
de la loi des compagnies de Québec, il a  
été accordé par le Lieutenant-Gouverneur  
de la province de Québec, des lettres  
patentes, en date du douze octobre 1916,  
constituant une corporation MM. Louis Ju-  
les Crépeau, employé d'usine, Hector Ge-  
orge Crépeau, manufacturier Joseph For-  
get, Harry Fulton, architecte, F. L. La-  
rie, musicien, de Montréal, dans les  
fins suivantes:  
Pour faire le commerce en gros et en  
détail, fabriquer, vendre à commission ou  
autrement des friandises, chocolats, bon-  
bons, confitures, biscuits, pâtisseries, con-  
fitures de tous genres, des légumes, fruits,  
confitures, gelées, extraits végétaux, ex-

# Les surprises du kaleidoscope

## L'ANNEXION DE MAISONNEUVE

Montréalais, laissez-vous commettre cette infamie?

L' "Autorité" ne saurait trop se féliciter d'avoir dénoncé l'annexion voulue, en certains quartiers, de Maisonneuve à Montréal, comme une infamie envers la métropole.

L'opinion publique s'est émue dans Maisonneuve même, où le Club Ouvrier a envoyé une lettre au Conseil protestant contre l'annexion. Ces braves ouvriers ne veulent décidément pas que certaines profondes crapules puissent commettre leurs forfaits et ensuite passer l'éponge en se déchargeant de l'administration de Maisonneuve sur Montréal.

Les ouvriers de Maisonneuve se rendent compte que si l'annexion avait lieu, la Législature devrait imposer une taxe spéciale très élevée à leur localité afin de descendre sa dette civique au niveau de celle de Montréal, en qu'en somme eux paieraient, tandis que les bénéficiaires d'une administration dévergondée jouiraient en paix du fruit de leurs rapines.

Car on cite le cas d'un échevin qui aurait empêché \$50,000 dans une seule transaction immobilière conclue par la Ville de Maisonneuve.

Le maire Tremblay, dont la sincérité ne saurait être mise en doute, s'est franchement déclaré contre l'annexion dans les circonstances; mais nous connaissons tels personnages de Maisonneuve qui essaient de faire croire qu'ils sont contre l'annexion, alors que dans l'ombre ils font tous leurs efforts pour l'amener.

Donc, à la Législature et aux propriétaires de Montréal nous clamons: En garde!

## La censure à Québec

C'est une vieille commère idiote

(Spécial à "L'Autorité")

Québec, 27 octobre. — Notre bonne ville est, depuis quelques années, affligée d'une institution qui, tant qu'elle existera, boycottera le bon théâtre à Québec. Nous voulons parler du comité de censure des théâtres.

Il y a longtemps que nous le savions à l'oeuvre. Il suffisait pour cela de remarquer un peu comment étaient faites les stupides coupures dans les drames joués en français dans nos théâtres. Mais nous l'avons vu de plus près ces jours derniers lorsqu'il nous a été donné d'assister à une répétition de "Son Homme" par la troupe Lucien Bonheur, au théâtre Auditorium, spécialement pour le comité de censure et pour les journalistes.

Imaginez-vous que l'on s'est permis de couper "Son Homme" d'une façon déplorable. De l'apâche qui fait son devoir au front et de sa maîtresse qui l'y va voir, on a fait un couple marié! C'est dire que l'on a complètement changé l'économie de la pièce qui n'est plus la même du tout.

Et l'on voit des coupures lamentables de ce genre dans la plupart des drames français qui se jouent à Québec.

Le comité de censure n'exerce ses ciseaux que dans les drames joués en français. Les troupes anglaises ou américaines les plus légères peuvent jouer impunément en anglais dans nos théâtres les pièces les plus contraires au bon sens, au bon goût et aux bonnes moeurs, le comité de censure ne s'en occupe pas.

Les vieux bonzes de ce comité ne s'occupent pas davantage des drames plus ou moins obscènes qui sont représentés dans nos cinémas. Ils n'en veulent qu'au théâtre français.

## Le recrutement

Qu'on envoie d'abord les "Safety First"

(Spécial à "L'Autorité")

Québec, 27 octobre. — Il se fait actuellement en notre ville un mouvement fort louable pour activer le recrutement.

Et voici que l'on convoque pour cette semaine, au Château Frontenac, une réunion des dames de Québec qui seront priées de mettre l'épaule à la roue et d'encourager par tous les moyens possibles nos jeunes gens à s'enrôler.

Voulez-vous me permettre, M. le directeur, de vous dire pourquoi le recrutement ne marche pas à Québec comme il devrait marcher?

Tant que les autorités militaires laisseront la direction du recrutement à des officiers appartenant à la catégorie "Safety First" (Sauve-tes-fesses, comme on dit en canayen), on peut s'attendre à ne pas voir améliorer les piètres résultats obtenus jusqu'ici.

Quand on voit des militaires gagner leurs épaulettes de général ou de colonel dans un bureau de milice à Québec, quand on voit les fils de certains militaires haut gradés occuper des postes lucratifs dans les bureaux de milice, cela n'est pas fait pour encourager les Canayens à aller exposer leur peau en France.

Que l'on débuse ces gens-là, et l'on verra que cela aura un résultat autrement apprécié que tous les efforts possibles qui peuvent être tentés par les dames de Québec.

## Un chevalier de la strappe en tramway

(Lettre à "L'Autorité")

Cher M. Maillet,

Les contrôleurs et les représentants des p'tits chars sont à préparer quelque arrangement pour le futur.

Ne trouvez-vous pas que la chose la plus importante là-dedans c'est le confort qu'il faut donner au public?

On discute sur une foule de choses qui n'ont ni rime ni bon sens. Moi, je calcule que la ville doit faire tout son possible pour avoir le droit de fixer le nombre de p'tits chars qui devront être mis sur les tracks.

Ma parole j'aimerais mieux payer cinq cents strait et puis avoir un siège confortable. Il est insensé de voir à certaines heures ces masses d'hommes suspendus, et tassés comme de grosses grappes de raisins noirs.

Je suis un simple ouvrier, mais si pour ménager une cent je ne fais déchirer mon capot pour une

piastre ou mes culottes pour deux piastres, ou bien que je me fasse voler mon portefeuille, ça fait plus mon affaire; ça c'est des ménagements de bouts de chandelles; sans compter que l'on risque de se faire griffer ou de se faire défoncer.

Je crois qu'on serait mieux, comme je vous le disais tout à l'heure, et c'est l'avis de ma femme, qu'on nous charge cinq cent strait, comme aux Etats, mais pour l'amour du bon yieu, qu'on nous assiste et qu'on ne nous entasse pas comme des animaux qu'on chippe sur les gros chars ou comme des brigues qu'on charrie de Lantrairie.

Je vous serais bien obligé, Monsieur, si vous voulez envoyer ma lettre au maire.

Vous avez du front, vous. Moi, ils ne m'écouteront pas. Wilfrid S.

Membre des Chevaliers de la Strappe, rue Poupart.

## RIRE ET PLEURER

(Gazette rimes)

### La révolte des microbes

Devant les efforts de la science pour les occire, les microbes se sont révoltés. Ils ont bouleversé les symptômes qui les trahissent, mais l'indiscret Lactinacé ayant écoulé aux portes et inventé par ce fait l'auscultation, le secret des malins est découvert et... la lutte continue.

Les médecins, pour l'avenir, Craignent que sur eux l'on ne glose, Décident donc de s'unir Pour chasser la Tuberculose.

En voyant tous ces gros bonnets Contre eux déployer tant de rage, Les familles de Bâtonnets Ne perdent pas si tôt courage.

Pour tromper les Jockes savants, Leur faire pondre de gros tomes, Afin d'être plus décevants, Ils vont changer les vieux symptômes.

Le truc n'a rien de bien osé, Pour accomplir leurs vilénies, Les malins devront, c'est aisé, Ne plus vivre par colonies.

C'est ainsi que ces chers amis, Compagnons des grandes époques, Pour mieux blaguer les ennemis, Pneumococques et stéptococques,

Des Kochs se devront séparer, Simulant d'être très dociles, Sans pour cela désespérer: On croira morts tous les bacilles.

Aussitôt dit aussitôt fait: Sans s'attarder aux balivernes, Pour exécuter leur forfait, Ils se cachent dans les cavernes.

Et, là, sans faire de bruit (?) N'ayant d'autre tâche que celle De ronger le jour et la nuit, Ce n'est que parcelle à parcelle

Qu'ils ouvrent la route à la Mort, Dont la marche très douce et lente Ne trahit jamais leur effort A la science somnolente.

Solitaires en leur prison, Créant le désordre à l'envie, Ils sèment partout leur poison Pendant que s'abîme la vie.

Tout était donc bouleversé Et, par un comble de sans-gêne, On donna (quel truc insensé) Une autre forme au tétragné.

Les savants étaient affolés, Car, sous le cristal des lentilles, Les Bâtonnets sont isolés, Eux qui ne vivaient qu'en familles.

Tenace, le peuple varié S'amuse de l'éroapeage; Monsieur Koch ne comprend plus rien Et les autres pas davantage.

Devant un pareil résultat, Abandonnant toute prudence, Pour célébrer le coup d'état, On décrète une ample bombance.

Ce fut un ignoble festin Dont les mets étaient des chairs vives: Rate, coeur, poumon, intestin Furent rongés par les convives.

Pendant l'immonde Balthazar Dont la musique était des plaintes, On rit de Koch, tout le baraz Et l'on prépare d'autres feintes.

Dieulafroy? un fou! Roux? un sot! Potain? Lancereux? des gachaches! Leur science n'est qu'un vain mot: Ce sont là des farceurs bravaches.

On se moquait de Marmereck Qui croyait leurs races mortes, Quand soudain, parut Lactinacé Qui mit son oreille à leurs portes.

Il écoute les noirs dessins Que l'on trace dans la poitrine Et, pour garder les êtres sains, Fonde sa nouvelle doctrine.

Leur secret désormais connu, La lutte devenait facile... Mais le savant n'est pas venu Qui doit terrasser le Bacille.

Ernest TREMBLAY.

## On a toujours dansé

Il y a quelque ridicule à prétendre que la danse des grecs n'était point une danse, parce qu'elle ne ressemblait peut-être pas à l'exercice symétrique et conventionnel que nous honorons aujourd'hui de ce nom, ou bien parce que ce serait les Romains qui les premiers auraient pratiqué cet art. Socrate et Solon, dans leurs dialogues, ont parlé chacun de la danse d'action, ce que nous appelons aujourd'hui le ballet pantomime, de manière à ne pas permettre aux plus ignorants de douter que cet art ne fut connu bien avant eux. Socrate déjà vieux terminait son cours d'études en prenant des leçons d'Aspasie, badaine très renommée. Pyrrhus avait inventé la danse parhique, et Arion reçut un élogé des plus flatteurs d'Homère qui l'appela bon danseur. On dansait dans l'Aerophage, et les membres de cette grave assemblée s'avancèrent en cadence pour venir déposer leur bouclier au leur esquilé.

Les historiens vantent l'agilité merveilleuse d'Empispe, et la compare à celle d'un fantôme. Aristote, dans son Poétique, fait une mention expresse des danseurs, dont les mouvements réglés par la musique imitaient, dit-il, les moeurs, les passions et les actions des hommes.

De tout temps on a donc dansé et on danse tous les soirs de dix heures et demie à minuit dans les somptueux Grill Room de l'Hotel Ritz Carlton que dirige avec tant de tact et d'habileté son populaire directeur Monsieur Quick.

Les thés dansants du samedi, dans cette hôtellerie de tout premier ordre, font sensation.

Tant que Montréal conservera des écoles sur des terrains valides quarante-cinq piastres le pied, comme l'Ecole Saint-Jacques, située coin St-Denis et Ste-Catherine, elle fera toujours "pataque" au point de vue financier, et cela jusqu'à la fin des temps.

Et l'ainé des garsçons en dil avant à la portion masculine de la

visite, avec cette différence que les tâches assignées à ses frères et à lui-même, seront bien propres à leur sexe, mais également ou agréables ou utiles.

—Le cours voir à la fournaise, dirait-il, il n'y a que moi, ici, qui ai la main faite à cela; mais je vous laisse Pierre, Jean et Paul pour vous faire les honneurs de la maison. Je ne prends que Jos, qui est mon lieutenant.

Ca n'a l'air de rien, ces choses-là. Or, c'est charmant, c'est touchant, c'est le vrai cachet d'un bonheur tranquille, c'est la vie saine, reconfortante, idéale même à force d'être simple et bien ordonnée, c'est, dans toute la force de l'originale expression moderne: la rigueur qui vaut d'être recue avant d'aller fonder un foyer pour y continuer les mêmes moeurs et les mêmes traditions.

Et c'est surtout une vie de sécurité. Car c'est bien dans les grosses familles où l'harmonie et l'affection mutuelle règnent en permanence que la devise: "Un pour tous et tous pour un", n'est pas un vain mot, une sentence de pur appareil. Comme on dit, on s'y sent les coudes, on est appuyé les uns aux autres, les défaillances physiques et morales sont assurées d'un appui cordial et immédiat. On n'est pas chez soi comme dans un désert, comme dans une solitude morale ainsi que c'est le cas dans trop de familles.

Oh! il n'est pas dit que tous ces gens sont des anges, des perfectionnés. Chacun a ses défauts, mais chacun a la conscience de ses défauts, l'énergie pour les réprimer ou, tout au moins, la loyauté d'en effacer promptement les conséquences.

## Les grosses familles

Le contre et le pour

Lecteur, n'appréhendez pas que je me mette à rééditer, sous une forme plus ou moins rajeunie, les cent et un clichés qui circulent autour de ce sujet. Je veux seulement plaquer une petite esquisse, tout au profit de la grosse famille, moi qui ai toujours prêché pour la qualité et non pour la quantité de la progéniture. Avec un sérieux moraliste, je soutiens encore que l'on n'a pas le droit de ce que l'on ne peut pas, en d'autres termes, pour ce qui est des enfants, surtout dans un pays comme le nôtre, on n'a pas le droit de jeter dans la circulation humaine des êtres que l'on savait ne pas pouvoir mettre en état d'y être utiles. Un législateur américain a mis en grande faveur l'axiome que quiconque n'est pas purificateur, pour le moral et le physique, n'a pas le droit d'imposer des additions à la société. Voilà des choses encore bien embryonnaires, mais tout fait pressager qu'avec les ans un code s'établira qui réglera, pour le mieux, la production et la conservation du "chef-d'oeuvre de Dieu". J'en ai l'impatience, car j'ai la passion des grosses familles bien saines, bien composées, bien homogènes au moins, autant sinon plus que j'ai l'appréhension des grosses nichées tarées, anaréliques.

Connaissiez-vous un plus radieux spectacle que celui d'une famille nombreuse dont chaque membre, comme chaque artiste d'un orchestre complet et bien équilibré, contribue à l'ensemble de sa note personnelle, de son caractère autonome, de ses aptitudes spéciales, de son tempérament bien distinct et de son humeur particulière; d'une famille dont les divers éléments constitueront ainsi que des couleurs différentes mais harmonieusement disposées, un tableau d'une unité frappante et plein de charme, d'allure et d'inspiration. Tout ce monde — cette société en miniature — semble avoir été prédestiné de toute éternité à vivre et grandir sous un même toit, autour d'un même foyer, à l'abri des mêmes traditions d'ordre, d'autorité et d'affection mutuelle. Chacun se complète, s'aiguise, se modifie par l'autre. Les uns, angles rentrants, sont là, comme à point nommé, pour que les autres, angles aigus, ne blessent pas. Tout semble s'embourber dans ce milieu idéal.

Pour les fins matérielles, administratives et économiques, on dirait un gouvernement constitutionnel idéal où chacun est à sa place, où chacun a sa mission bien délimitée.

Le père et la mère sont à la tête, le père tirant toujours pour les fins de l'autorité, que la mère tempère en femme avisée, d'intrusion discrète et de tactique à la fois pleine d'indulgence et de discernement. Puis, chaque enfant, de l'aîné au benjamin, a son savoir-faire particulier. Celui-ci, par exemple, a des aptitudes pour tenir tout en ordre dans l'immeuble et réparer n'importe qui, depuis une serrure jusqu'à l'horloge; celle-là est une cuisinière de première force déjà. La cadette se distingue dans tout ce qui touche à la comptabilité familiale, à la correspondance; une autre est une acheteuse avisée et débrouillarde, ou une couturière d'un goût sûr et d'un talent marqué pour donner aux tissus les moins prétentieux un chic à la fois distingué et simple. Et ainsi de suite. Pour les amusements on est assez nombreux pour organiser toutes sortes de parties et assez intéressés pour n'être pas attirés par les distractions vides, vagues, souvent éreçantes ou dissolvantes du dehors. Chacun et chacune a un ou des amis sûrs et de bonne compagnie qui se joignent à la "maisonnée" à certains jours. De là une agréable variété, une occasion aussi de rapprocher des jeunes gens de même éducation, de mêmes principes, de mêmes traditions, de mêmes aspirations, dont quelques-uns uniront leurs destinées, iront fonder leur "petite colonie" ailleurs, mais ne désapprendront jamais le chemin de la "mère-patrie", du foyer paternel.

Quand on a le bonheur d'être né et de grandir dans un semblable milieu, le dehors n'attire pas, les amusements externes n'exercent pas cette fascination qui est telle sur d'autres enfants qu'ils semblent ne vivre chez eux qu'en passant et pour qui, selon le mot d'un humoriste, la maison paternelle est plutôt un parapluie qu'un toit.

Dans une de ces familles heureuses où la quantité et la qualité des personnes semblent égales, quoi de plus typique que d'entendre l'aînée des filles dire aux visiteurs: —Je vous laisse la benjamine pour vous faire un peu de musique, et celle-ci pour vous montrer nos fleurs, et celle-là pour vous expliquer nos nouveaux patrons de broderie, puis maman pour voir au reste; moi je cours avec la cadette, à la cuisine, c'est notre département.

Et l'ainé des garsçons en dil avant à la portion masculine de la

## Au Palais de Justice

Les fonctionnaires exposent leur pitoyable situation

Palais de Justice de Montréal, 26 octobre 1916. Monsieur le Rédacteur de "L'Autorité",

Permettez-moi de vous remercier en mon nom et au nom de mes confrères du Palais, de la généreuse pensée que vous avez eue de rappeler notre infortune à celui qui peut la soulager. De personne aussi justement que des modestes employés du Palais de Thémis on peut dire qu'ils vivent d'un salaire de famine. Notre traitement est invariable, tandis que le coût de la vie continuellement monte. Et vous avez bien raison de nous demander comment nous pouvons nous y prendre pour nourrir nos familles.

Sir Lomer Gouin, comme premier-ministre, s'est engagé à donner un million au Fonds patriotique. Comme procureur-général, c'est lui qui doit assurer notre sort, et il ne ferait qu'accomplir un acte de justice s'il pensait à relever un peu notre traitement.

Il ne faudrait seulement pas le quart de million que vous dites pour nous satisfaire.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

SCRIBE.

## Exposition de pastels à Saint-Sulpice

Les Canadiens-français qui se sont si fort mis en évidence dans ce dernier quart de siècle (nous voulons dire au Canada) dans le domaine des arts: musique, peinture et littérature, paraissent bien déterminés à conquérir chaque jour de nouveaux lauriers. Cette fois, c'est un jeune peintre qui s'affirme d'éclatante façon dans une exposition de pastels à la bibliothèque Saint-Sulpice. M. Ivan Jobin n'est pas à proprement parler un débutant, car le public a eu occasion d'apprécier son talent aux expositions de peintures de ces dernières années, mais il était encore peu connu.

La présente exposition à Saint-Sulpice mettra en vedette le nom de M. Jobin qui s'affirme comme un artiste richement doué et dont nous pouvons attendre de grandes choses.

L'exposition de M. Jobin se compose de 57 pastels, dessins, gouaches et peintures. Toutes ces oeuvres ont pas la même valeur artistique, mais l'exposition renferme une foule de fort jolies et intéressantes études qui seraient un fort bel ornement pour nos salons et nos "living-rooms". Mentionnons entr'autres un charmant Clair de Lune à Laval des Rapides, No 11; le Vieux Banc moussu, No 15; un paysage à Saint-Vincent de Paul, No 16; le Vieux Pommier, No 18; l'Orme Centenaire, No 22, peint dans une note violette et qui est l'une des choses qui nous plaisent davantage; les Nos 51 et 52, deux ravissants paysages. Il y a beaucoup de sentiment dans ces oeuvres et l'on y sent vivre la nature. L'air et l'atmosphère circulent dans ces paysages. La joie et l'allégresse éclatent dans les effets du matin tandis que ceux du soir sont pleins de douceur et de mystère.

M. Jobin est certes appelé à produire de belles oeuvres et il n'est pas étonnant que le public défile par centaines chaque jour devant ses pastels.

Gilbert LaRUE.

## Le concert Zimbalist

M. Louis H. Bourdon, le jeune impresario qui vient de remporter un succès artistique sans précédent avec Ignace Paderewski, présente maintenant au public montréalais le grand violoniste russe Efreim Zimbalist.

En effet, quoique M. Zimbalist soit très connu du public musical, il n'a jamais joué à Montréal, et son concert sera un des principaux événements musicaux de la saison, à cause de l'importance de l'artiste. M. Zimbalist fait en ce moment sa quatrième tournée en Amérique, et toujours il remporte de vrais triomphes partout où il se fait entendre. Le célèbre violoniste est russe comme Misha Elman, et a en aussi comme professeur le vieux maître de ses études, qui sont maintenant des célébrités. Ce sont Zimbalist, l'illustre Misha Elman et Kathleen Parlow; cette dernière est une Canadienne.

Le concert Zimbalist aura lieu au Monument National mercredi, le 8 novembre. Les billets sont déjà en vente chez Lindsay.

## La discussion sur le tramway

De ce temps-ci les contrôleurs et les représentants du tramway discutent le projet d'une franchise. Les discussions sont fort longues, animées, quelquefois elles deviennent fort chaudes.

Pourquoi alors le maire, dans ces moments critiques, n'envoie-t-il pas son sergent (Laffleur) quérir de la crème à la glace de la Montréal Dairy et en passer un peu sur les babines de tous? Elle est si bonne cette crème que tous reprendraient leur sourire, et que tout marcherait comme dans le meilleur des mondes.

Le maire est sûrement à blâmer d'ignorer ce bon moyen.

Marie-Antoinette avait l'étiquette en horreur. Il lui arriva un jour de se laisser choir à bas d'un banc. Sur quoi, elle cria à une dame d'honneur: "Madame, quelle est l'étiquette en France pour qu'une reine se relève quand elle tombe à bas d'un banc?"

Le duc d'Orléans était très gros. Il dit un jour revenant de la chasse: —J'ai pensé tomber dans un fossé. —Monsieur, il en est été comblé, lui répondit un de ses courtisans, faiseur de calembours.

Mme de Vendôme disait de Mme de Nemours, qui avait un long nez courbé, sur des lèvres rouges: "Elle a l'air d'un perroquet qui mange une cerise."

Montesquieu discutait sur un fait avec un conseiller au Parlement de Bordeaux, homme de beaucoup d'âme propre et de mince mérite. A la suite de plusieurs raisonnements débilités avec fougue, notre conseiller s'écria: —Monsieur le Président, si cela n'est pas comme je vous le dis, je vous donne ma tête.

—L'accepte, répondit Montesquieu; les petits péchés entrent facilement.

Mme d'Houdetot présentait qu'elle mourrait jeune encore d'une maladie de poitrine. Elle répondait quand on lui demandait: "A quoi rêvez-vous?" —Je me regrette."

## ST-DENIS

RUE SAINT-DENIS, EN HAUT DE SAINTE-CATHERINE

Représentation continue de 1 h. à 11 h. p.m.

DIMANCHE — LUNDI — MARDI

### FANNIE WARD

L'étoile de "The Cheat"

### "WITCHCRAFT"

MERCREDI — JEUDI — VENDREDI — SAMEDI

## "THE FALL OF A NATION"

Suite de "THE BIRTH OF A NATION"

Ecrit par le Rev. Thos. Dixon

"C'EST L'HEURE DU SAINT-DENIS"

## Ohé! Ohé! les Gourmets!

Ouverture SAMEDI 28 Octobre

DU

RECTOR'S	RECTOR'S
<b>RECTOR'S</b>	
RECTOR'S	RECTOR'S

62 SAINTE-CATHERINE EST

## CUISINE FRANÇAISE, VINS DE QUALITÉ.

LE MEILLEUR ORCHESTRE DE LA VILLE

La meilleure accommodation qu'on puisse trouver dans un café digne de ce nom. Des tables retenues sur demande.

FRONTENAC.